



2007-2013

projets

État Région

Version consolidée du 18 février 2011 suite à la révision à mi-parcours



SOMMAIRE

Avant Propos.....	5
Avenant N°1 au Contrat de projets Etat-Région 2007-2013	13
Chapitre I.....	17
I. UN POTENTIEL CAPABLE D’AFFRONTER LE XXIème SIECLE MALGRE QUELQUES FRAGILITES	18
I.1 De grands atouts.....	18
I.2 Quelques handicaps ou effets négatifs	20
II. UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL A VALORISER, UNE COHERENCE TERRITORIALE ET SOCIALE A RENFORCER.....	23
II.1 Un environnement exceptionnel à valoriser	23
II.2 La gageure de la cohérence territoriale à assurer	25
II.3 La priorité de la cohésion sociale à respecter	27
Chapitre II	31
PRIORITE 1 : VALORISER NOTRE CAPITAL HUMAIN	31
Projet 1 : Encourager la recherche régionale	31
Projet 2 : Vers l’Université du Languedoc-Roussillon	32
Projet 3 : Mettre en phase l’offre de formation avec les attentes de l’économie et améliorer l’accès et le retour à l’emploi.....	34
3.1: Accompagner les mutations économiques, sociales et démographiques :.....	34
3.2 : Favoriser l’accès et le retour à l’emploi	38
PRIORITE 2 : SOUTENIR LES ENTREPRISES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON.....	41
Projet 4 : Encourager l’innovation à travers les pôles de compétitivité et l’accompagnement des filières industrielles.....	41

Projet 5 : Soutenir les filières : agriculture, forêt, pêche et conchyliculture.....	44
5.1 : Etablir un "plan viticulture" pour accompagner la mutation de la viticulture régionale	44
5.2 : Soutenir les filières agricoles régionales.....	45
5.3 : Soutenir les activités de pêche et la conchyliculture.....	49
PRIORITE 3 : GARANTIR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE.....	51
Projet 6 : Assurer un nouvel équilibre urbain/rural	51
6.1 : Structurer l'espace régional en territoires de projets.....	51
6.2 : Maîtriser le foncier	52
Projet 7 : Préserver l'environnement pour garantir l'attractivité du territoire régional.....	54
7.1 : Prévenir durablement les risques	54
7.2 : Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau	57
7.3 : Préserver et valoriser la biodiversité	61
7.4 : Lutter contre le changement climatique	62
Projet 8 : Gérer durablement le littoral	65
PRIORITE 4 : ASSURER LE RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORTS PAR L'INTERMODALITE ET DEVELOPPER LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS.....	67
Projet 9 : Mieux desservir le territoire	67
PRIORITE 5 : RENFORCER NOTRE COHESION SOCIALE.....	73
Projet 10 : Soutenir les projets culturels et protéger le patrimoine..	73
Projet 11 : Améliorer les services de santé	75
Chapitre III - Volet financier	77
Chapitre IV - Conditions d'exécution du contrat de projets	103

Avant Propos

Lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT) du 6 mars 2006, une nouvelle génération de Contrat de Plan Etat – Région a été entérinée, rebaptisée « Contrat de projets » pour la période 2007-2013.

Pour la Région Languedoc-Roussillon une évidence s'est imposée rapidement. Si en effet, la Région peut miser sur de nombreux atouts, que ce soit ses ressources naturelles, historiques, culturelles, intellectuelles et technologiques, elle souffre aussi de handicaps dont les plus graves sont la précarité de nombreux habitants, - le taux de chômage étant ici le plus élevé de France -, la désertification des zones rurales et une économie globalement faible.

C'est pourquoi, pour relever les nombreux défis qui se posent au Languedoc-Roussillon, il fallait mobiliser au travers de ce contrat une « Union sacrée » pour que cette opportunité de financement soit transformée en levier de développement.

Animée par cette volonté de mener une politique ambitieuse pour faire du Languedoc-Roussillon un territoire attractif, solidaire et durable, la Région et l'Etat ont coordonné la préparation du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 et en y associant l'ensemble des partenaires territoriaux (Départements, Agglomérations, Pays et Parcs Naturels Régionaux), réunis en un lieu unique de discussion, la Conférence Territoriale. Créant ainsi une dynamique collective fructueuse, la mécanique de concertation était lancée.

Mobilisés dans l'intérêt général et conscients de la « nécessité de relever les manches ensemble pour tirer la Région vers le haut », les différents partenaires du CPER ont montré une volonté de dépasser les clivages et les mécontentements, afin de se regrouper autour d'un projet commun.

Il aura ainsi fallu près de neuf mois pour aboutir, neuf mois de travail des services de la Région, de l'Etat et de l'ensemble des collectivités et des organismes consultés. Un travail de concertation qui aura trouvé son temps fort notamment lors du Séminaire organisé sur trois jours, les 25, 26 et 27 juillet 2006, et rassemblant plus de 750 représentants des forces vives de la Région qui se sont mobilisées pour présenter leurs propositions en faveur d'un projet d'intérêt régional.

A l'issue de ce processus partenarial, c'est donc une véritable stratégie de développement commune qui a été définie, s'appuyant sur les grandes priorités régionales : la valorisation du capital humain, le soutien aux entreprises industrielles et aux filières agricoles, l'aménagement équilibré du territoire, le renouvellement de l'offre de transports et le développement des réseaux de télécommunications et enfin, une meilleure cohésion sociale.

Un Contrat de Projet pour traiter des grands enjeux de développement du Languedoc-Roussillon :

La compétitivité, le développement durable et la cohésion sociale, sont au cœur du Contrat de Projets 2007-2013. Ces objectifs stratégiques ont été déclinés au sein des cinq priorités suivantes :

✓ Valoriser notre capital humain :

L'essor économique de la Région est indissociable d'une part de la dynamique démographique, d'autre part du potentiel de ses centres de recherche et de ses universités. Cependant, le chômage demeure un facteur bloquant qui crée des situations sociales préoccupantes dans les bassins d'emploi les plus affectés.

Par conséquent, mobiliser les compétences est un pari ambitieux pour développer la compétitivité de notre économie et favoriser l'intégration sociale. Dans une économie mondialisée pilotée par la logique d'innovation, les organismes de recherche et les universités doivent être des partenaires du développement du Languedoc-Roussillon.

✓ Soutenir les entreprises du Languedoc-Roussillon :

La dynamique entrepreneuriale est féconde en Languedoc-Roussillon. Mais les entreprises restent de petite taille et atteignent rarement la taille critique leur permettant de gagner de nouveaux marchés et de créer des emplois pérennes. Dans une économie où la concurrence mondiale ne fait que croître, limitées par leur envergure financière, la faiblesse ou l'absence des fonctions de R&D, commerciales et marketing, les entreprises régionales ne peuvent s'imposer individuellement. Le manque de structuration, de mise en réseau, de mutualisation des moyens ou de capitaux joue directement sur leur développement.

La stratégie conjointe de l'Etat et de la Région doit reposer entre autres, sur le regroupement des entreprises dans des pôles, au cœur des filières, leur permettant de résoudre collectivement certaines difficultés et de leur assurer une bonne visibilité stratégique.

✓ Garantir un aménagement équilibré du territoire :

Restée en marge des grands mouvements urbains de l'immédiat après-guerre, la Région s'est réorganisée autour de deux territoires urbains, le premier reliant des villes à échelle humaine sur la zone littorale, le second constitué en réseau de petites villes sur un axe de piémont. L'agglomération de Montpellier est devenue la clé de voûte de cet urbanisme régional, en déployant des services de type métropolitain et en structurant la cohésion de l'archipel humain littoral sans dévalorisation des villes par complémentarité entre elles.

Ce modèle de territoire est sans doute une chance. Il permet d'assurer plus facilement un développement durable que dans des métropoles marquées par l'urbanisme de l'ère industrielle. Il favorise enfin une véritable mobilité et une réelle cohérence de l'espace régional. Aussi faut-il renforcer cette organisation territoriale respectueuse de l'environnement, afin de résoudre l'équation difficile

entre attractivité, développement et maintien de la cohésion sociale et territoriale.

- ✓ Assurer le renouvellement de l'offre de transports par l'intermodalité et développer les réseaux de télécommunications :

Le positionnement géographique privilégié du Languedoc-Roussillon place le territoire au cœur de flux massifs de marchandises et de voyageurs qui sont appelés à s'intensifier, d'une part, entre la péninsule ibérique, l'Afrique du Nord et l'Europe continentale via la vallée du Rhône, d'autre part, entre la péninsule ibérique et la péninsule italienne via l'arc méditerranéen. Toutefois, le territoire languedocien reste un espace géographiquement contraint dont un certain nombre d'infrastructures n'ont plus que des capacités résiduelles limitées pour supporter des flux supplémentaires.

Face à ce constat, l'articulation entre l'évolution de la demande et l'évolution de l'offre de transport doit être repensée et des réponses globales et ambitieuses doivent être trouvées pour relever le défi d'un développement soutenable.

- ✓ Renforcer la cohésion sociale :

La Région se situe au premier rang des régions françaises en terme de création d'emplois tout en cultivant le paradoxe d'un taux de chômage des plus élevés. De surcroît, l'arrivée massive de famille accroît les besoins en terme de logement, de formations et de services publics de proximité. Enfin, l'arrivée de ménages au moment de leur retraite accentue vivement le déséquilibre socio-démographique du Languedoc-Roussillon. C'est pourquoi, il est absolument vital de concourir à l'amélioration de la qualité de vie pour tous les habitants.

L'Etat et la Région doivent concentrer essentiellement leurs efforts vers des actions relevant de la politique de santé et de solidarité ainsi que de la culture et du patrimoine.

Un Contrat de Projet pour concentrer les moyens sur les projets qui préparent l'avenir :

Les engagements financiers consentis par l'Etat et le Conseil Régional au sein du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 s'élèvent à plus d'un milliard trois cent mille euros,

soit 496 M€ pour l'Etat et 814 M€ pour la Région.

De plus, l'ensemble des actions prévues à ce contrat a vocation à être étroitement articulé avec la stratégie mise en œuvre au titre des programmes soutenus par les fonds européens (FEDER, FEADER, FSE) au cours de la période 2007-2013. C'est ainsi que près de 350 M€ de fonds européens, sur un volume global de 535 M€, complètent les engagements financiers pris dans le cadre du Contrat de Projets.

Même s'il est important de préciser que le contrat ne pourra couvrir l'ensemble des champs de la vie économique et sociale, il se centre sur des objectifs déterminés d'un commun accord et ne peut en aucun cas prétendre à résumer leurs actions, l'Etat et le Conseil Régional continuant à agir en dehors des projets inscrits au Contrat de Projets Etat-Région.

Ainsi, malgré la rupture avec l'esprit de la planification induite par la nouvelle appellation du contrat Etat-Région 2007-2013, - Contrat de Projets au lieu de Contrat de Plan -, tous les acteurs ont œuvré pour maintenir, en Languedoc-Roussillon, un CPER global et prospectif, dont les actions ont été définies pour répondre aux attentes et aux besoins de l'ensemble du territoire. Ce CPER deviendra ainsi un véritable levier de développement régional.

Dans l'esprit de ce qui précède,

Michel THENAULT,

Préfet de la Région Languedoc-Roussillon

agissant au nom de l'Etat,

et

Georges FRÊCHE,

Président du Conseil Régional

agissant au nom de la Région Languedoc-Roussillon,

Vu les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006,

Vu la circulaire du Premier Ministre relative à la préparation des contrats de projets Etat-Région 2007-2013 et à l'élaboration de la stratégie de l'Etat du 6 mai 2006,

Vu les circulaires du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires relatives à la préparation des contrats de projets Etat Régions du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial des contrats de projets Etat Régions du 24 mai 2006, et à la formalisation des contrats de projets Etat Régions du 24 novembre 2006,

Vu le mandat donné par le Premier Ministre au Préfet de Région le 18 juillet 2006, et complété par les mandats donnés par le Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la compétitivité des territoires les 27 octobre 2006 et le 15 décembre 2006.

Vu l'avis du Conseil économique et social régional sur le projet de contrat en date du 27 novembre 2006,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 29 novembre 2006 portant approbation du projet de contrat,

Vu l'avis du Premier Ministre et l'accord donné à Monsieur le Préfet de la Région Languedoc Roussillon de procéder à la signature du contrat de projets Etat Région,

Vu le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 signé le 18 décembre 2006,

Convient ce qui suit :

Article 1 :

L'Etat et le Conseil Régional s'engagent pour sept ans à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document, intitulé "Contrat de Projets Etat - Région Languedoc-Roussillon 2007-2013.

Article 2 :

Pour l'ensemble de ce Contrat de Projets, l'Etat et le Conseil Régional engagent les moyens financiers suivants :

- ✓ pour l'Etat : 496 millions d'euros,
- ✓ pour le Conseil Régional Languedoc-Roussillon : 814 millions d'euros,

Article 3 :

Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

Fait à Montpellier, le 18 décembre 2006

L'avenant relatif à la révision à mi-parcours a été signé par M. Claude BALAND, Préfet de région et M. Christian BOURQUIN, Président de la Région Languedoc-Roussillon le 18 février 2011.

Ce document prend en compte les évolutions intervenues.

Région Languedoc-Roussillon

AVENANT N°1

AU CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION 2007-2013

A mi-parcours, la réalisation du Contrat de projets 2007-2013 s'effectue à un rythme très satisfaisant.

Pour autant, compte tenu du nouveau contexte économique et social, et après des premières phases d'études et de concertation, certains projets appellent des ajustements.

Le présent avenant a pour objet de réajuster les montants de ces projets pour permettre leur bon achèvement. Il permet de donner au Contrat de projets sa pleine efficacité vis à vis des attentes locales, sans pour autant remettre en cause l'économie générale et les orientations initialement prévues.

Ces ajustements se font à montant global constant pour l'Etat et la Région.

Dans l'esprit de ce qui précède,

Claude BALAND

Préfet de la région Languedoc-Roussillon
agissant au nom de l'Etat,

et

Christian BOURQUIN,

Président du Conseil Régional
agissant au nom de la Région Languedoc-Roussillon

Vu le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 signé le 18 décembre 2006,

Vu la délibération du Conseil Régional N°CR-10/09.2 96, en date du 29 novembre 2010, autorisant le Président du Conseil régional à engager les négociations avec l'Etat,

Vu la délibération du Conseil Régional N°CR-11/09.0 02, en date du 28 janvier 2011 portant approbation du projet d'avenant,

Convient ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'Etat et la Région s'engagent dans le cadre de la révision à mi-parcours du Contrat de projets 2007/2013 à procéder aux ajustements des priorités et projets suivants, à maquette globale constante : Etat : 496 millions d'euros et Région : 814 millions d'euros.

Priorité 1 : Valoriser notre capital humain

		Maquette ajustée	
		ETAT	REGION
Projet 1	Encourager la recherche régionale	41 620 000 €	74 376 000 €
Projet 2	Vers l'Université du Languedoc-Roussillon	78 226 000 €	47 920 000 €
Projet 3	Mettre en phase l'offre de formation avec les attentes de l'économie et améliorer l'accès et le retour à l'emploi	13 900 000 €	14 000 000 €

Priorité 2 : Soutenir les entreprises du Languedoc-Roussillon

		Maquette ajustée	
		ETAT	REGION
Projet 4	Encourager l'innovation à travers les pôles de compétitivité par l'accompagnement des filières industrielles	9 300 000 €	78 400 000 €
Projet 5	Soutenir les filières : agriculture, forêt, pêche et Conchyliculture 5.1 : Etablir un plan viticulture : pour accompagner la mutation de la viticulture régionale 5.2 : Soutenir les filières agricoles régionales 5.3 : Forêt 5.3 : Soutenir les activités de pêche et la conchyliculture	62 730 000 €	74 900 000 €

Priorité 3 : Garantir un aménagement équilibré du territoire

		Maquette ajustée	
		ETAT	REGION
Projet 6	Assurer un nouvel équilibre urbain/rural : 6.1 Volet territorial 6.2 : Maîtriser le foncier	30 810 000 €	119 000 000 €
Projet 7	Préserver l'environnement pour garantir l'attractivité du territoire régional : 7.1 : Prévenir durablement les risques naturels 7.2 : Assurer une gestion équilibrée d'une ressource en eau 7.3 : Préserver et valoriser la biodiversité 7.4 Lutte contre le changement climatique	135 050 000 €	137 450 000 €
Projet 8	Gérer durablement le littoral	25 097 024 €	15 873 927 €

Priorité 4 : Assurer le renouvellement de l'offre de transports par l'intermodalité et développer les réseaux de télécommunications

		Maquette ajustée	
		ETAT	REGION
Projet 9	Mieux desservir le territoire : 9.1 : Garantir une bonne connexion et l'ouverture du territoire régional au monde ; 9.2 : Structurer le développement du territoire autour de systèmes de transports collectifs accessibles à tous, performants et cohérents entre eux ; 9.3 : Organiser le report modal du transport de marchandises vers les modes fluvial, maritime et ferroviaire et mieux tirer profit des flux traversant le territoire ; 9.4 TIC	74 000 000 €	238 554 000 €

Priorité 5 : Renforcer notre cohésion sociale

		Maquette ajustée	
		ETAT	REGION
Projet 10	Soutien aux projets culturels et protection du patrimoine	18 000 000 €	13 400 000 €

ARTICLE 2 :

Les ajustements prévus à l'article 1 ci-dessus, relèvent d'un exercice technique d'adaptation du Contrat de projets, pour tenir compte des évolutions intervenues depuis sa signature.

ARTICLE 3 :

Le texte introductif de chacune des priorités reste sans changement.

ARTICLE 4 :

- ✓ Les modifications apportées aux projets, mesures et actions mentionnées à l'article 1, font l'objet de fiches techniques jointes en annexe 1 au présent avenant.
- ✓ Les modifications financières font l'objet d'un récapitulatif joint en annexe 2 du présent avenant.

ARTICLE 5 :

Le Préfet de région et le Président de Région sont chargés conjointement de l'exécution du présent avenant.

Fait à Montpellier, le 18 FEV. 2011

Le Président de la Région
Languedoc-Roussillon


Christian BOURQUIN

Le Préfet de la région
Languedoc-Roussillon


Claude BALAND

Chapitre I

Un diagnostic stratégique du Languedoc-Roussillon

Le Languedoc-Roussillon constitue une terre de contrastes.

La Région offre de multiples ressources naturelles, historiques, culturelles, intellectuelles, technologiques... Elle est considérée comme l'une des régions européennes ayant l'un des plus forts potentiels de développement et d'innovation. L'agglomération de Montpellier est classée¹ parmi les grandes villes à potentiel européen dont le rayonnement est nettement plus fort que le poids démographique.

Mais cette Région affronte aussi de nombreux problèmes dont la désertification de ses zones rurales, la question de la vétusté d'un grand nombre de ses équipements touristiques ou la précarité de la vie de nombreux Languedociens.

Si son taux de croissance démographique est 2,5 fois supérieur au taux moyen de l'ensemble des régions de France métropolitaine et le taux de croissance de son Produit Intérieur Brut (PIB) largement supérieur au taux national, son PIB régional/habitant se situe en 20ème position² et son PIB/emploi se classe au 7ème rang³. Et alors que cette Région est depuis un demi-siècle au premier rang des Régions françaises métropolitaines en ce qui concerne la croissance des emplois, elle détient le taux de chômage le plus élevé.

Dans un environnement concurrentiel accru, l'exploitation et la mise en valeur de ses réels atouts – par une concentration des interventions financières publiques, par la volonté de favoriser des facteurs qualitatifs du bien public – doivent être préférées à une politique de recherche d'un apparent consensus, dispersant les moyens, dont les limites ont été prouvées.

1 : C. ROZENBLAT, P. Cicille, Les villes européennes : éléments de comparaison, DATAR 2003

2 : 20 279 euros (22% inférieur à la moyenne nationale – source : INSEE 2003)

3 : avec 58 861 euros contre 64 151 euros pour la France et 58 634 euros pour la France hors Ile de France (source : INSEE 2003)

I. UN POTENTIEL CAPABLE D’AFFRONTER LE XXIème SIECLE MALGRE QUELQUES FRAGILITES

I.1 De grands atouts

I.1.1 Un patrimoine historique et naturel exceptionnel

En raison de sa situation bioclimatique privilégiée, la Région possède l’un des patrimoines naturels parmi les plus riches et les plus variés de la France métropolitaine, malheureusement fragilisé.

Le Languedoc-Roussillon constitue une véritable réserve d’espace pour l’Europe : 160 Km de côte sableuse, un système lagunaire, une réserve biologique de premier ordre et des zones de montagnes encore préservées. La Région compte 550 espaces protégés (dont 128 classés), soit le quart des espaces protégés français.

L’histoire et la culture y sont omniprésentes avec ses 300 sites historiques classés et l’inscription au Patrimoine Mondial de l’UNESCO de la Cité de Carcassonne, du Canal du Midi et du Pont du Gard.

I.1.2 Une formidable croissance démographique

Le Languedoc-Roussillon est la Région la plus attractive de France. Le climat et le patrimoine de la Région sont ses premiers facteurs d’attraction, ainsi qu’une certaine qualité de vie, mais aussi son gisement d’emplois (Recherche et Petites et Moyennes Entreprises (PME) technologiques d’une part, tourisme d’autre part).

Aussi le Languedoc-Roussillon attire-t-il la plupart des catégories de population : familles, retraités et jeunes de 20 à 29 ans.

Lors des quarante dernières années, le rythme moyen de la croissance démographique a été de 1,1 %. Depuis 1999, un certain ralentissement se manifestait, mais le taux restait toutefois au niveau élevé de 0,91%, soit près de deux fois et demi supérieur à la moyenne nationale. Or, ce taux est remonté à environ 1% ces dernières années, soit plus de 30 000 nouveaux résidents chaque année. Ainsi, Entre 2000 et 2015, selon les hypothèses retenues, ce sont entre 170 000 et 310 000 personnes⁴ qui s’installeront en Languedoc-Roussillon.

I.1.3 Un véritable pôle de matière grise

Le Languedoc-Roussillon est la 5^{ème} Région française en ce qui concerne la Recherche scientifique publique. 10 000 personnes travaillent dans des domaines porteurs : technologies du vivant (biochimie, physiologie moléculaire et cellulaire, agronomie), informatique et électronique.

4 : La deuxième hypothèse étant la plus probable

90 000 étudiants environ poursuivent leurs études en Languedoc-Roussillon ; Montpellier en accueille les 2/3 et se hisse ainsi au 2^{ème} rang des aires urbaines provinciales de concentration estudiantine. Plus intéressant, l'Université de Languedoc-Roussillon se classe juste après celle de Midi-Pyrénées pour la proportion d'étudiants de deuxième et troisième cycles (hors Ile-de-France).

Les conditions sont donc réunies pour que la Région puisse se lancer dans les nouvelles filières économiques : électronique, médicale et paramédicale, multimédia, biotechnologiques et agro-alimentaire. Contrairement à d'autres Régions comme le Nord ou la Lorraine, elle n'a pas à supporter le très lourd poids d'une reconversion (excepté pour les bassins d'Alès et de Béziers), dans la mesure où elle n'a pas de réelle tradition industrielle.

Avec des centaines d'entreprises des Technologies de l'Information et de Communication (TIC), 12 000 emplois se sont créés autour de Nîmes, Perpignan et Montpellier, ce dernier pôle devenant significatif à l'échelon national et européen. 180 Petites et Moyennes entreprises Industrielles (PMI) particulièrement innovatrices en imagerie 2D-3D, robotique médicale, prothèses ou bio-matériaux... illustrent l'essor des secteurs des biotechnologies et de l'industrie biomédicale.

I.1.4 Un territoire de flux ouvert sur le monde

La Région fût jadis une terre d'échange, un carrefour des civilisations qui vît se développer des villes commerçantes.

Le territoire du Languedoc-Roussillon est situé sur l'axe méditerranéen reliant l'Italie à l'Espagne. Il constitue également une zone de transit entre l'Europe du Nord et l'Espagne, entre l'Europe et l'Afrique du Nord.

Sa façade maritime et ses ports reliés à de grands axes de communication (routiers mais aussi ferroviaires et fluviaux), l'aéroport national de Montpellier et les autres aéroports régionaux, offrent l'opportunité, dans une période de commerce mondialisé, d'en faire une plate-forme logistique de rang européen, complémentaire des zones intermodales les plus proches, Barcelone, Lyon et Marseille.

I.1.5 Un espace rural méditerranéen, porteur de développement

L'espace rural est marqué par un caractère méditerranéen fort, se traduisant par des activités spécifiques comme le pastoralisme et des enjeux environnementaux comme la protection de la forêt méditerranéenne.

C'est un espace de développement basé sur la pluri-activité, mais également un espace d'aménagement porteur de développement par son caractère méditerranéen spécifique.

L'agriculture de la Région est caractéristique des régions méditerranéennes :

- ✓ Une agriculture fortement créatrice de valeur ajoutée (notamment sur les cultures spécialisées ainsi que sur les filières de qualité labellisées) ;

- ✓ Une agriculture fortement consommatrice de main d'œuvre permanente et saisonnière ;
- ✓ Une agriculture peu subventionnée comparativement à la moyenne française. Les aides sont beaucoup plus fortement orientées sur l'appui aux investissements structurels, sans rattraper l'écart existant sur les aides aux produits.

I.1.6 Un cadre touristique par essence

Le climat (300 jours d'ensoleillement en moyenne), la diversité des paysages, la multiplicité des sites historiques, le cordon littoral et son accessibilité, placent la Région au 3^{ème} rang des destinations touristiques françaises (hors Ile de France).

L'économie touristique pèse 10,4 % du PIB régional (4,7 milliards d'euros de chiffre d'affaire) et génère près de 8 % des emplois avec 68 000 salariés dont le tiers est saisonnier. Avec près de 550 000 lits marchands, la Région propose l'un des tous premiers parcs d'hébergement de la zone méditerranéenne, dont 360 000 lits dans des campings de très bonne qualité, mais aussi des meublés généralement déqualifiés.

I.1.7 Une économie sociale et solidaire en plein essor

L'économie sociale et solidaire, portée par d'importants besoins, rassemble des acteurs (coopératives, mutuelles, associations) qui représentent plus de 10 000 établissements, 120 000 emplois. Elle se caractérise par sa très faible capitalisation technique et financière et une présence humaine conséquente. L'essentiel des effectifs se concentre sur les services, en particulier les services aux personnes, appelés à croître au regard des prévisions démographiques.

I.2 Quelques handicaps ou effets négatifs

Le principal handicap lié à l'histoire de cette Région qui ne fut guère industrielle, lui permettant de s'adapter sans subir le poids des reconversions, est l'absence de siège social de grandes entreprises, par conséquent l'absence de capitalisation importante.

Les autres problèmes sont dus en grande partie à la rapidité des évolutions qui débouchent sur un chômage de croissance.

I.2.1 Une mauvaise articulation entre le potentiel en R&D et l'économie de l'innovation

La Recherche est essentiellement portée par le secteur public qui investit l'équivalent de 1,3 % du PIB régional. Même si elle a augmenté depuis 10 ans, la part de chercheurs travaillant dans les entreprises n'est que de 25 % dans la Région alors que la moyenne nationale est de 58 %. Celle des entreprises dans la dépense régionale de R&D est de 30 %, la moyenne nationale se situant à 66 %.

Cloisonné, trop peu lié au développement économique régional, avec un manque de concentration des moyens, le formidable potentiel de la Recherche a besoin de s'inscrire dans un large partenariat, de mieux se coordonner et se structurer, d'être le moteur de l'innovation dans les entreprises. En 2001, la Région se positionnait à la 16^{ème} place pour le nombre de brevets déposés.

Cependant, cette participation importante des financeurs publics peut être considérée comme un élément rassurant et attractif auprès des entreprises et favoriser les partenariats public-privé.

I.2.2 Une économie en renouvellement et trop peu structurée

La Région est caractérisée par un tissu économique basé sur les Très Petites Entreprises (TPE), aux perspectives contrastées selon les secteurs.

✓ Une industrie historiquement peu développée, mais à l'avenir prometteur :

La part de l'industrie dans l'emploi régional atteint moins de 10%, contre 17% au plan national, mais représente le second secteur créateur de richesses (13% de la valeur ajoutée), loin derrière le tertiaire. Il est constitué en majorité de TPE-PME (sur 12 197 établissements, seuls 48 dépassent les 200 salariés et 10 888 comptent moins de 10 salariés).

Le Bâtiment et les Travaux Publics (BTP), avec 7% des actifs et près de 6% de la valeur ajoutée régionale, demeurent le secteur moteur.

✓ Des secteurs agricoles et halieutiques riches mais fragilisés :

La production agricole du Languedoc-Roussillon s'élève à 2 350 millions d'€ (chiffre 2004) dont 44 % pour les vins, 26% pour les fruits et légumes.

Le Languedoc-Roussillon produit 42 % des vins français et 22 % de blé dur.

La Région compte aujourd'hui 43 800 exploitations agricoles, soit un tiers de moins qu'il y a vingt ans, en majorité de petite taille (moins de 10 ha).

Le nombre d'emplois agricoles est de 57 800, dont 20 % d'emplois saisonniers. Les exploitations comportant de la vigne concentrent les 2/3 des emplois agricoles.

Le Languedoc-Roussillon est la plus importante Région viticole de France ; avec 17 millions d'hectolitres produits en moyenne par an, soit le tiers de la production française. Elle a opéré une énorme mutation depuis 30 ans avec une réduction du vignoble (de 450 000 hectares à 290 000 hectares en 2003) et une importante restructuration du vignoble pour une production de qualité notamment avec près de 20 % d'AOC⁵ (3 millions d'hectolitres). Pour autant, la concurrence des vins des nouveaux pays producteurs (« vins du Nouveau Monde ») et la forte dépendance à une consommation nationale en diminution plongent la viticulture régionale dans une grave crise de mévente.

5 Appellation d'Origine Contrôlée

La filière fruits et légumes, qui représente 26 % de la production agricole régionale, constitue un levier essentiel en termes d'emplois. Cependant, elle est fragilisée par ses difficultés au regard de la concurrence internationale.

- ✓ Un secteur tertiaire omniprésent trop centré sur les services à la personne

Dans la Région, 80%⁶ des emplois créés le sont dans le secteur tertiaire, qui assure 77,60% de la croissance régionale. 28% des établissements du secteur se consacrent aux services aux entreprises (R&D, logistique, démarche qualité...),

72% aux services à la personne (commerces, établissements d'éducation, de santé, d'action sociale, activités de loisirs).

Le tertiaire non marchand est, en quelque sorte, le pilier « sûr » pour beaucoup de ménages en absorbant 37% de l'emploi salarié et en créant des milliers d'emplois dans l'éducation et la santé.

- ✓ Des entreprises encore peu structurées

Les entreprises régionales subissent une forte concurrence sur le marché local de la part de concurrents extérieurs aux moyens plus conséquents, et à l'export, leurs résultats sont encore trop faibles. Cependant, elles disposent aussi d'atouts comme leur souplesse et leur réactivité, notamment en raison de leur taille.

Les entreprises régionales assurent moins de 1,5% des investissements réalisés en France, alors que la Région représente 3% de la richesse nationale. Globalement, ce faible taux se répercute sur leur capacité d'innovation et d'expansion.

- ✓ En conséquence, de très nombreuses créations d'entreprises... trop souvent sans avenir

La situation de la Région, en matière de création d'entreprises s'avère paradoxale : elle se situe au 4^{ème} rang des Régions pour son dynamisme mais présente aussi l'un des plus mauvais taux de survie à 5 ans avec 48,5 % alors que la moyenne nationale est de 55,6 %.

En terme de reprises et transmissions, elles représentent moins du quart des créations nettes d'entreprises. Environ 20 000 entreprises pourraient être reprises dans les 10 ans à venir, représentant quelques 7 000 emplois, mais un millier par an disparaîtra faute de repreneur⁷.

1.2.3 Un paradoxe entre forte croissance d'emplois et taux de chômage élevé

La Région se situe au premier rang des Régions françaises en terme de croissance des emplois, y compris durables, tout en détenant le taux de chômage le plus élevé de France (13,5% en 2005). La course entre le nombre de

6 : INSEE

7 : Rapport CESR

nouveaux résidents et le nombre d'emplois créés se poursuit depuis plus de 50 ans.

Chaque année le marché du travail languedocien accueille 7 600 nouveaux actifs (dont les conjoints d'actifs mutés à la recherche du « 2^{ème} emploi »). On peut donc penser que la croissance moyenne régionale du potentiel de main d'œuvre, entre 2000 et 2015, sera 5 fois supérieure à la croissance moyenne nationale.

De surcroît, l'arrivée massive de familles accroît le nombre de jeunes à former, d'autant que le taux de chômage régional des moins de 25 ans est plus élevé que la moyenne nationale. 34% des jeunes qui sortent du système de formation initiale ont au mieux un diplôme de niveau V. 63% des jeunes sortis sans formation de l'école ne rencontrent pas l'emploi au cours de leurs trois premières années de vie active.

Il est donc absolument vital de créer les conditions de la réussite scolaire et de l'insertion professionnelle des jeunes dès le lycée, d'améliorer les dispositifs d'orientation, de développer l'attractivité de l'apprentissage.

II. UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL A VALORISER, UNE COHERENCE TERRITORIALE ET SOCIALE A RENFORCER

II.1 Un environnement exceptionnel à valoriser

Outre la richesse de sa biodiversité, la Région offre également des ressources pour un véritable développement durable.

II.1.1 Un gisement régional de sources d'énergies renouvelables de premier ordre à exploiter

Le Languedoc-Roussillon dispose, du fait de ses caractéristiques climatiques et de ses ressources naturelles (soleil, vent, biomasse), du gisement d'énergie renouvelable le plus diversifié de France métropolitaine. De plus, le climat méditerranéen (fort rayonnement solaire, luminosité extérieure, variations de température, humidité) constitue un réel potentiel pour l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments, que ce soit en termes d'efficacité énergétique ou de confort.

Le Languedoc-Roussillon possède de nombreux atouts pour renforcer la production d'énergie au niveau régional à partir d'énergies renouvelables

- ✓ Un des meilleurs taux d'ensoleillement de France métropolitaine,
- ✓ Un régime de vent soutenu, conférant à la Région une position privilégiée pour le développement de l'éolien,
- ✓ Une importante superficie de surface boisée (34%) assurant un potentiel de développement important du bois énergie.

II.1.2 Des pollutions à réduire

L'afflux de population et de touristes menace les équilibres naturels. Traitement des déchets, gestion de ressources rares comme l'eau ou l'énergie deviennent des problèmes cruciaux.

Près de deux languedociens sur trois habitent aujourd'hui à moins de 30 Km du rivage. En outre, cette population connaît des variations saisonnières importantes. Les résidences principales ne constituent que 71 % des logements. Le Languedoc-Roussillon est la 2ème Région pour les résidences secondaires (près du quart des logements).

L'extension résidentielle des villes a transformé les campagnes viticoles. Sur des distances de 15 à 30 km, selon la taille de la ville et l'intensité du phénomène, les villages ont vu se multiplier les lotissements et les équipements nécessaires (écoles, commerces de proximité, équipements sportifs, services publics...). L'avant-pays a bénéficié d'apports migratoires qui ont revitalisé les territoires ruraux périurbains mais qui ont aussi transformé les paysages, les modes de vie et multiplié les risques environnementaux. De plus, le nombre de visiteurs est d'environ 4 500 000 et la population estivale est estimée à 1 500 000 personnes, dont 60% passent leurs vacances sur la côte.

Cette pression démographique et urbanistique menace les espaces littoraux et ruraux périurbains.

Les ressources en eau et les milieux aquatiques remarquables de la Région constituent des richesses fragiles, soumises à des pressions croissantes (augmentation exponentielle des besoins, conflits d'usage, pollutions).

II.1.3 Des risques à prévenir

Le régime hydrologique très contrasté de la Région expose les hommes et les activités à des crues violentes alternant avec des périodes de sécheresse.

Avec un accroissement de l'urbanisation en zone inondable de 15% en 10 ans, plus de 500 000 personnes sont confrontées au risque inondation, que l'on rencontre principalement dans la plaine littorale (anciens deltas). Les crues catastrophiques de 1999, 2002 et 2003 ont provoqué des dégâts considérables et rappelé l'enjeu d'une réduction durable des risques, aussi bien pour les populations que pour les activités économiques.

En raison de la diminution des apports fluviaux (notamment ceux du Rhône), 550 ha de plages ont disparu en 50 ans, et on peut craindre une accélération de ce recul général des côtes.

II.2 La gageure de la cohérence territoriale à assurer

Avec 30 000 nouveaux résidents par an, le taux de croissance démographique de la Région est deux fois et demi plus élevé que la moyenne nationale. Les 2/3 de la population résident dans des zones classées urbaines. L'aire urbaine de Sète au Rhône, concentrant déjà près de 50% de la population régionale, attire la majeure partie des arrivants.

II.2.1 En matière d'urbanisation, métropolisation et péri-urbanisation sont les tendances lourdes

Montpellier, au 8^{ème} rang des villes françaises en voie de métropolisation, a connu une émergence spectaculaire (80 000 habitants à la fin des années 70, 225 000 intra muros actuellement, animant une zone de 500 000 habitants). Il existe peu d'exemples en France d'évolution aussi rapide.

Cette agglomération offre un aspect particulier par rapport à d'autres métropoles. D'une part, la ville centre s'est développée en entraînant dans sa dynamique une trentaine de communes rurales situées au sud. D'autre part, ce système urbain s'est construit sans pôles relais.

L'aire de Montpellier est devenue la clef de voûte d'un urbanisme régional atypique.

Au nord, Montpellier-Nîmes entraîne dans son développement les communes situées entre Sète, Avignon et Arles. Au centre, Narbonne et Béziers constituent un espace de transition. Enfin, Perpignan fait le lien avec la Catalogne.

Ce « modèle urbain languedocien » peut être une chance. Il correspond au nouveau type territorial propice à un développement économique tertiaire (Silicon Valley). Il permet également d'assurer un développement durable plus facilement que dans de grosses métropoles. Il favorise enfin une véritable mobilité et une réelle cohérence de l'espace régional.

Malgré cette concentration, le poids de la population rurale reste encore supérieur à la moyenne nationale. Mais la moitié de la population des campagnes travaille hors de sa commune de résidence.

Enfin, le développement touristique a quant à lui fait exploser certaines petites communes littorales (l'illustration exemplaire étant la Grande Motte dont la population permanente a été multipliée par 115).

Ce développement démographique implique des besoins particuliers en transports (déplacements pendulaires), en communications (haut débit), ainsi que le maintien d'un accès de tous aux services publics de proximité, à des équipements culturels et sportifs⁸ et enfin la préservation de l'accessibilité aux services publics supérieurs.

Aussi, des choix doivent-ils être d'abord faits en matière d'urbanisation avant de mettre en œuvre des schémas de transports ou d'équipements.

8 : Deux types d'équipements sportifs enregistrent un déficit particulièrement marqué : les piscines et les aires de grands jeux (football, rugby)

- ✓ Densifier les centres villes ? La maîtrise du foncier mais aussi la canalisation du périurbain, si consommateur d'espace urbain, peut passer par la densification des centres villes dont la plupart constituent aujourd'hui avant tout des centres historiques.
- ✓ Concevoir une démarche « ville nouvelle » ou utiliser le réseau de villes pour créer un nouvel urbanisme autour de polarités ? Évitant ainsi la poursuite du mitage du territoire littoral.
- ✓ Engager un processus de métropolisation Lunel-Montpellier-Sète ?
- ✓ Renforcer la cohésion des espaces Alès-Nîmes et Béziers-Narbonne, deux points faibles de l'archipel, susceptibles de rupture ?

II.2.2 En termes de territoire, une concentration des populations et des activités sur le littoral

Le littoral languedocien est structuré par :

- ✓ Une façade maritime comportant 200 km de côte environ, et 3 ports qui conjuguent activités de pêche, de transport et de plaisance ;
- ✓ Un couloir de communication Est-Ouest, Nord-Sud, qui regroupe axes routiers et ferroviaires,
- ✓ L'archipel urbain évoqué plus haut dont toutes les villes se sont étendues d'abord vers le sud.

L'espace littoral remplit ainsi des fonctions de réserve naturelle, de zone de tourisme, de zones d'activités économiques et rurales, de zones urbaines (accueillant plus des 2/3 de la population régionale) et de zone de transit. Il accueille, sur une bande de territoire de 30 à 40 km de « large », toujours plus occupée, stations balnéaires, ports, sites classés, zones d'activité économique, zones rurales, aires urbaines, autoroute et routes, lignes ferroviaires.

Aux demandes des résidents actifs (logements, emplois, équipements tels qu'établissements scolaires, universitaires, culturels etc.) s'ajoutent celles des retraités et des touristes (hébergement, services, activités récréatives, etc.) qui peuvent parfois entrer en concurrence.

Tous ont en commun la volonté de conserver une bonne qualité de vie, de voir préserver les sites et la beauté des paysages. Et tous veulent un accès à une grande mobilité.

Les préférences pour l'habitat individuel (6 logements sur 10) et le phénomène général de décohabitation (2,26 personnes par ménage en 2004 contre 2,32 en 1999 et 32,6% des ménages comptant une seule personne) aboutissent à un étalement urbain, induisant l'obligation de déplacements quotidiens et l'usage quasi systématique de la voiture (82% des déplacements journaliers).

Le développement économique et le tourisme requièrent des infrastructures de services, des plate-formes logistiques, des moyens de transport régionaux, interrégionaux et internationaux...avec toutes leurs conséquences entre le trafic poids-lourd et celui des véhicules individuels, l'A9 est saturée 100 jours environ.

Le déséquilibre entre cette zone et le reste de la Région s'aggrave de jour en jour.

Cette situation ne peut que générer des tensions foncières qui doivent être maîtrisées et des conflits d'usage qui doivent être arbitrés dans une optique de développement économique, équilibré, équitable et durable du territoire.

II.3 La priorité de la cohésion sociale à respecter

Pour une population de 2 458 000 habitants⁹, le Languedoc-Roussillon, compte presque 80 000 allocataires¹⁰ du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et 38 000 allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). 11% de la population régionale est attributaire de la Couverture Maladie Universelle (CMU) complémentaire. Le taux de chômage reste le plus élevé de France métropolitaine.

II.3.1 Une composition socio-démographique déséquilibrée

La Région se caractérise également par une forte dispersion des revenus (au 3^{ème} rang des Régions françaises), qui s'accroît depuis 2001. Les ménages déclarant les revenus les plus élevés résident dans l'espace urbain ; les villes centres concentrent des revenus à la fois très modestes et très élevés.

Le type de développement économique du Languedoc-Roussillon avec une croissance d'emplois métropolitains hautement qualifiés et d'emplois de service à la personne, plus qu'aux entreprises, est un facteur supplémentaire de cette dispersion et du grossissement des populations positionnées aux deux extrémités de l'échelle des salaires.

Enfin, la crise viticole contribue à la réduction des revenus agricoles et à la croissance de la population à la recherche d'un emploi.

D'autre part, en raison de l'installation de ménages au moment de leur retraite et du vieillissement naturel de la population française, il est probable qu'en 2015 l'âge moyen régional sera de 45 ans, alors qu'il sera de 43,8 ans pour la France.

Le nombre des 75 ans et plus augmentera d'environ 37 % et pourra atteindre 282 000 personnes en 2015, contre 206 000 en 2000. Le nombre de personnes dépendantes s'accroîtra vraisemblablement de 40 %, atteignant 41 000 personnes en 2015, contre 30 000 en 2000.

9 : Estimation 2004

10 : INSEE, décembre 2004

II.3.2 Des territoires en difficulté

Quatre types de territoires doivent faire face à une situation économique-sociale difficile :

- ✓ Les zones rurales où un effort d'adaptation est nécessaire,
- ✓ Les zones en reconversion industrielle (Alès, Béziers, notamment),
- ✓ Les zones littorales dont les activités maritimes et de pêche doivent être modernisées,
- ✓ Les quartiers en difficultés des agglomérations, où le poids des allocataires du RMI et le taux de chômage sont particulièrement élevés : de 25 % et 23 % pour les quartiers retenus à Perpignan, de 19 % et 28 % pour ceux de Lunel et de 17 % et 22 % pour ceux de Nîmes).

II.3.3 Dans ce contexte, un accès au logement difficile pour tous

Le taux de logements locatifs sociaux y est de l'ordre de 10,4 %, très inférieur aux 16 à 17 % de la moyenne nationale. Les cinq départements sont concernés. De plus, la demande de logements destinés aux personnes âgées et aux étudiants est croissante.

Mais la question se pose également aux habitants disposant de revenus moyens. La pression foncière a tellement renchéri les coûts de l'immobilier (plus 70% en moyenne entre 2000 et 2004¹¹) que l'accès à la location (9 euros/m² à Montpellier), ou à la propriété (2 400 euros/m² ¹²) des classes moyennes est devenu quasi impossible, non seulement en centre ville mais aussi en zone périurbaine immédiate.

Ce qui induit d'abord l'extension accrue de la péri urbanisation. Ce qui pénalise aussi l'implantation d'entreprises dans la Région dans la mesure où une grande partie de leurs salariés ne trouvent pas facilement à se loger dans de bonnes conditions.

Un très gros effort dans ce domaine est donc absolument nécessaire.

11 : Observatoire du Foncier de la DRE
12 : 2003

Au regard de ce diagnostic, les grands enjeux d'aménagement du territoire du Languedoc-Roussillon, sont déclinés en cinq objectifs stratégiques :

- ✓ Valoriser notre capital humain,
- ✓ Soutenir les entreprises du Languedoc-Roussillon,
- ✓ Garantir un aménagement équilibré du territoire,
- ✓ Assurer le renouvellement de l'offre de transports par l'intermodalité et développer les réseaux de télécommunications,
- ✓ Renforcer notre cohésion sociale.

Chapitre II

Cinq priorités et onze grands projets

pour le territoire régional

- VERSION CONSOLIDÉE -

PRIORITE 1 : VALORISER NOTRE CAPITAL HUMAIN

L'essor économique de la Région est indissociable d'une part de la dynamique démographique, d'autre part du potentiel de ses centres de recherche et universités. Cependant, le chômage demeure un facteur bloquant qui crée des situations sociales préoccupantes dans les bassins d'emploi les plus affectés.

Par conséquent, mobiliser les compétences est un pari ambitieux pour développer la compétitivité de notre économie et favoriser l'intégration sociale.

Dans une économie mondialisée pilotée par la logique d'innovation, les organismes de recherche et les universités doivent être des partenaires du développement du Languedoc-Roussillon.

Projet 1 : Encourager la recherche régionale

✓ Objectifs :

La recherche en Languedoc Roussillon possède des atouts incontestables mais doit être renforcée et structurée. Pour ce faire, l'Etat et la Région retiennent les objectifs suivants :

- Développement de quelques thématiques d'excellence,
- Soutien à des plates-formes scientifiques, éléments structurants de la recherche,
- Renforcement de la spécialisation des campus montpellierains afin d'augmenter les synergies et la lisibilité.

✓ Description des projets retenus :

L'Etat et la Région ont retenu, compte tenu du potentiel et de la qualité des équipes de recherche correspondantes, essentiellement les quatre thématiques phares suivantes :

- Agronomie et environnement
- Biologie et santé

- Technologies de l'information et robotique (Campus Saint Priest)
- Chimie.

A Montpellier, après l'agronomie, articulée autour de Montpellier-Sup-Agro et du RTRA (Réseau Thématique de Recherche Avancée), et sise sur les trois campus de La Gaillarde, de La Valette et de Baillarguet, les sciences de l'informatique et de la robotique se regroupent et se renforcent sur le Campus Saint-Priest qui va accueillir la première équipe INRIA¹³ dans la région. Par ailleurs la chimie va se structurer en un pôle montpelliérain, dont les contours devront être précisés (matériaux, membranes, santé), et un pôle chimie séparative sur le parc technologique de la vallée de la Cèze.

En ce qui concerne les plates-formes, trois projets structurants ont été retenus autour de la biologie structurale, de la génomique fonctionnelle et de l'imagerie fonctionnelle humaine.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER¹⁴ ainsi que des crédits dans le cadre de l'opération CAMPUS pour les opérations également listées dans l'annexe 2 de la Convention partenariale de site.

Projet 2 : Vers l'Université du Languedoc-Roussillon

✓ Objectifs :

Dans la région Languedoc-Roussillon, les structures d'enseignement supérieur et de recherche constituent un puissant atout de rayonnement et de développement. Mais le paysage reste complexe et morcelé, ce qui nuit à l'efficacité et à la visibilité de l'ensemble. Il convient de se doter d'un système universitaire performant et attrayant.

L'objectif partagé par l'Etat et la Région est d'une part la création de l'*Université Montpellier Sud de France*, d'autre part l'évolution du PRES (*Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur*) dans une perspective régionale.

Par ailleurs, une dizaine d'opérations hors Montpellier viennent conforter les sites universitaires et de recherche sur le territoire régional.

Enfin, un effort significatif, partagé entre l'Etat, la Région et les agglomérations, sera fait sur le logement étudiant.

✓ Description des projets retenus

13 : Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

14 : Fonds Européen de développement Régional

Au niveau du rapprochement universitaire, deux opérations ont été prioritairement retenues : l'aménagement de l'Espace Magnol (Institut de Botanique) pour l'accueil du PRES et de divers services mutualisés d'une part, et la Maison des Sciences de l'Homme d'autre part.

A Montpellier, outre les réhabilitations du campus UM3¹⁵ route de Mende et du Campus Pharmacie¹⁶, prises en charge par l'Etat, deux opérations lourdes sont inscrites : la relocalisation de la Médecine sur le campus Arnaud de Villeneuve à proximité immédiate de l'Hôpital (qui renforce l'identité du campus vie-santé) et l'achèvement du campus Saint-Charles. Cette dernière opération sera mise à profit pour regrouper de manière cohérente les thématiques entre les différents campus de l'UM3.

Sur le territoire régional, hors agglomération montpelliéraine, onze opérations sur neuf sites différents ont été inscrites. Il s'agit d'opérations concernant l'enseignement supérieur et la recherche, comportant un volet construction, un volet réhabilitation et un volet équipement de recherche.

Le logement étudiant est inscrit dans ce CPER, il participe de l'attractivité des sites universitaires et constitue de plus en plus un critère discriminant de choix.

L'incubation est très partiellement prise en compte dans ce CPER car elle pourra émarger au FEDER.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER ainsi que des crédits dans le cadre de l'opération CAMPUS, pour les opérations figurant dans la convention partenariale de site.

15 : Université Montpellier 3

16 : Université Montpellier 1

Projet 3 : Mettre en phase l'offre de formation avec les attentes de l'économie et améliorer l'accès et le retour à l'emploi

La Région Languedoc Roussillon doit relever plusieurs défis, en matière de travail et d'emploi, liés à sa croissance démographique, au vieillissement de sa population, à un taux élevé de chômage et de précarité, mais aussi à la structure de son tissu économique marqué par le poids des très petites entreprises et la forte saisonnalité de ses activités agricoles et touristiques, à des disparités importantes entre les territoires.

L'économie du Languedoc-Roussillon étant avant tout une économie de la créativité, l'emploi et la formation sont donc deux leviers déterminants du développement régional.

Deux objectifs ressortent de ce volet :

- ✓ Renforcer la cohérence emploi / formation en accompagnant les mutations économiques, sociales et démographiques.
- ✓ Favoriser l'accès et le retour à l'emploi.

3.1: Accompagner les mutations économiques, sociales et démographiques :

✓ Objectifs :

La structure du tissu économique, composé majoritairement de petites entreprises, nécessite que soient mises en oeuvre des démarches d'anticipation et de projection des besoins en matière de qualifications et d'emplois. C'est la raison pour laquelle un soutien doit être apporté aux dispositifs d'accompagnement, d'information, d'anticipation et de prospective afin de maîtriser les principaux enjeux en matière d'emplois et de qualifications et d'ajuster en conséquence les contours de l'action publique.

Le développement des compétences et de la formation professionnelle constitue un puissant levier au service de la promotion sociale, du développement des filières économiques et de la réduction des déséquilibres territoriaux.

Cette volonté d'adapter les compétences et la formation aux réalités économiques et sociales de la Région Languedoc Roussillon, nécessite un appui aux organismes de formation pour les aider à s'adapter et à moderniser leurs équipements pédagogiques.

✓ Description des actions éligibles

L'Etat et la Région décident en conséquence de soutenir les projets suivants :

- Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques par le soutien aux dispositifs d'information, de prospective et d'anticipation.

Les thématiques retenues au titre de la contractualisation devront s'inscrire dans le cadre rénové d'une approche transversale reliant gestion des compétences, amélioration de l'accès des actifs à la formation et à la qualification, santé au travail et organisation du travail. S'inscriront dans ce cadre les actions réalisées par :

- **L'OREF, Observatoire Régional sur l'Emploi et la Formation :** Instrument privilégié pour l'observation des mutations démographiques, économiques et sociales au niveau régional et infra régional et pour la compréhension de l'évolution des métiers, des qualifications et des besoins de main d'œuvre :
 - L'OREF contribuera notamment par ses analyses et ses études à une meilleure connaissance des problématiques emploi-formation et des enjeux liés aux disparités territoriales et aux analyses sectorielles et de branches et aux mutations économiques, sociales et démographiques,
 - L'OREF devra par ailleurs conforter en région son rôle dans l'échange des pratiques, des outils, des expériences en matière d'actions de développement local et de prise en compte des mutations économiques au travail sur les territoires, grâce notamment à l'utilisation des TIC.
- **Le CARIF, Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation.** Garant sur l'ensemble du territoire régional de l'égal accès du citoyen à l'information et à l'offre de formation sur la formation professionnelle, le CARIF, devra poursuivre et développer en région les missions suivantes :
 - Assurer le traitement et la diffusion de l'information sur la formation professionnelle en concourant à l'amélioration des perspectives d'accès des actifs à une qualification professionnelle notamment au travers de la VAE¹⁷,
 - Contribuer à une organisation cohérente de l'offre de formation,
 - Favoriser l'accès à l'information sur la formation professionnelle et notamment en matière de VAE.

L'action du CARIF devra s'appuyer sur une synergie d'échanges entre les différents relais d'information, les partenaires et institutionnels concernés par le développement de l'information sur la formation.

Cette information devra permettre tant aux professionnels de la formation, de l'orientation et de l'accompagnement qu'aux milieux économiques, aux entreprises et au grand public de pouvoir mobiliser des outils de nature à favoriser en région l'adaptation des qualifications et des compétences et à accompagner les transitions professionnelles des publics salariés, menacés de

17 : Validation des Acquis de l'Expérience

licenciement ou demandeurs d'emploi. Une attention particulière sera portée aux publics connaissant des difficultés d'insertion.

- **L'ARACT, Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail :**

- L'ARACT apportera son appui et son expertise pour favoriser au plus près du terrain la concertation sociale sur l'anticipation et l'accompagnement des mutations, l'emploi et les compétences dans les entreprises et les territoires. Elle assurera une mission d'expérimentation et de diffusion des méthodes innovantes visant à améliorer les conditions de travail et l'efficacité des organisations.
- Le rôle de l'ARACT est à la fois d'être : acteur dans les actions de GPEC¹⁸, gestionnaire prévisionnelle des emplois et des compétences des branches et des entreprises, lieu ressource sur les méthodes pour les organisations qui agissent sur le champs de la GPEC, conseil pour expertiser les problématiques au travail dans les entreprises, les groupes d'entreprises par branche ou par territoire.
- Dans le cadre de sa mission, une priorité sera donnée par l'ARACT aux actions portant sur: la gestion des âges, le développement des compétences, et l'accompagnement des mutations économiques, technologiques, organisationnelles et démographiques, la participation au volet ressources humaines des pôles de compétitivité.

- **Création de l'Institut Régional du Travail :** Cet outil qui doit être portée par une Université, recueille l'aval de l'ensemble des partenaires (Etat, Région, partenaires sociaux). Il poursuivra deux objectifs : la formation des partenaires sociaux d'une part, la recherche sur des thèmes tels que le dialogue social territorial, la gestion des compétences dans les entreprises, l'analyse des accords interprofessionnels et des conséquences des lois sur la formation professionnelle.

■ Développement des compétences et le soutien aux filières :

La contractualisation aura pour objectif le développement de projets locaux, d'actions collectives particulièrement structurantes, d'expertise, de conception, d'animation et de gestion, liées aux mutations économiques, sociales et démographiques, au développement de l'emploi sur les territoires, au service des personnes et des entreprises, dans les domaines de :

- L'aide au conseil en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC),
- Des engagements de l'emploi et des compétences (EDEC),

18 : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

- Des contrats d'études prospectives (CEP),
- Ainsi que des actions engagées pour développer la VAE au bénéfice des salariés.

Ces actions devront permettre en particulier :

- De réaliser des diagnostics sur l'impact des évolutions démographiques, technologiques ou organisationnelles sur l'emploi et les compétences dans un secteur ou un territoire en mutation - des études relatives aux conséquences de la mise en place des pôles de compétitivité pourront notamment être menées à ce titre,
- D'inciter et d'aider les entreprises et les branches sectorielles à mettre en place une gestion active des ressources humaines afin d'améliorer l'employabilité des salariés et d'encourager l'esprit d'entreprise,
- Ou de favoriser la reconnaissance des compétences acquises par la voie de l'expérience et de faciliter et sécuriser les mobilités professionnelles.

Une attention particulière sera portée en direction des secteurs d'activités :

- connaissant des tensions de main d'œuvre comme le BTP et l'hôtellerie-restauration,
- en mutation économique, cas de la viticulture, ou créateurs d'emplois tels que les services à la personne, les services aux entreprises,
- en faveur du développement de l'usage des TIC dans les PME / TPE.

Cet effort d'anticipation des évolutions en matière d'emploi et de compétences, et de sécurisation des parcours professionnels concernera en particulier les publics les plus fragilisés en raison notamment de leur âge, de leur faible niveau de qualification, de leur origine ou de leur sexe.

■ Soutien aux investissements de l'AFPA¹⁹ et des organismes de formation :

- **Soutien aux investissements de l'AFPA :**

Seront financées des opérations visant à assurer la maintenance du parc mobilier et immobilier de l'AFPA et la modernisation de son appareil de formation en région dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP) et de l'outil de certification.

Les formations destinées à des secteurs connaissant des difficultés de recrutement ou préparant à la validation des acquis de l'expérience seront privilégiées.

L'évolution du dispositif de formation régional de l'AFPA réparti sur 7 établissements ainsi que la délégation académique à la formation continue et à la validation des acquis, devront également répondre tout particulièrement pendant cette période aux enjeux suivants :

19 : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

- L'accompagnement de la mise en œuvre et le développement des pôles de compétitivité régionaux,
- Le soutien et l'accompagnement du développement de l'économie résidentielle.
- L'adaptation de l'outil de certification au schéma régional de formation de l'AFPA qui s'articule avec le PRDFP²⁰ de la collectivité régionale.

- Soutien aux investissements des organismes de formation :

La Région contribuera à la modernisation des équipements pédagogiques et l'adaptation des outils de formation aux besoins des entreprises. Cette démarche sera organisée dans le cadre de la « charte qualité » développée par la Région afin de disposer d'un appareil de formation performant et adapté aux enjeux économiques et sociaux du Languedoc-Roussillon.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région ,des crédits européens pourront être apportés dans le cadre des programmes opérationnels, notamment le Fonds Social Européen (FSE - dont une partie en enveloppe globale) et dans une moindre mesure le Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER) et le FEDER.

3.2 : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi

✓ **Objectifs :**

L'Etat entend contribuer au renforcement de la coordination des acteurs locaux au travers des Maisons de l'Emploi et des Maisons du Travail Saisonnier existantes ou à créer.

La Région apporte son soutien aux structures œuvrant pour l'accès et le retour à l'emploi sur l'ensemble du territoire régional (missions locales, Pôle Emploi²¹, CIO²²). Il s'agit, dans un soucis d'efficacité, de complémentarité et d'égalité d'accessibilité à l'information, de garantir l'accès de tous à l'ensemble des structures d'accueil, d'information et d'orientation.

✓ **Description des actions éligibles :**

Pour l'Etat, la contractualisation portera sur :

- Les actions développées par les maisons de l'emploi et les maisons du travail saisonnier au travers de :
 - L'observation, l'anticipation et l'adaptation de démarches de diagnostic ou d'analyse du marché du travail, destinées à prendre en compte les spécificités du territoire y compris la dimension hommes/femmes,

20 : Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle

21 : Anciennement Agence Nationale pour l'Emploi

22 : Centre d'Information et d'Orientation

- La fonction d'accueil, d'information des personnes à la recherche d'un emploi pour une optimisation de l'accompagnement et une complémentarité des dispositifs mis en place par les acteurs locaux,
- Le développement de l'emploi et la création d'activités en vue d'accompagner et d'anticiper les mutations économiques et les restructurations au niveau du territoire.

Ces actions toucheront prioritairement les bassins d'emploi les plus affectés par des mutations économiques, sociales ou industrielles lourdes ou les zones urbaines sensibles. Une approche cohérente de l'accompagnement et de la formation devra être recherchée, notamment au travers d'actions du type « ateliers et chantiers d'insertion ». L'utilisation d'outils collaboratifs et de plateforme de travail partagé grâce aux TIC sera encouragée.

La Région accompagnera les actions qui concourent à l'amélioration de l'accueil, de l'information et de l'orientation professionnelle notamment dans le cadre des actions conduites par les maisons de la Région.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FSE.

PRIORITE 2 : SOUTENIR LES ENTREPRISES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

La dynamique entrepreneuriale est féconde en Languedoc-Roussillon. Mais les entreprises restent de petite taille et atteignent rarement la taille critique leur permettant de gagner de nouveaux marchés et de créer des emplois pérennes.

Dans une économie où la concurrence mondiale ne fait que croître, la performance des entreprises et leur capacité à s'adapter rapidement sont désormais vitales. Les entreprises régionales sont ainsi obligées de rechercher l'excellence ; mais leur faible taille peut apparaître comme un handicap dans la mobilisation des moyens nécessaires à cette évolution. Limitées par leur envergure financière, la faiblesse ou l'absence des fonctions de R&D, commerciales et marketing, les entreprises régionales ne peuvent s'imposer individuellement. Le manque de structuration, de mise en réseau, de mutualisation des moyens ou de capitaux joue directement sur leur développement.

La stratégie conjointe de l'Etat et de la Région repose, entre autres, sur le regroupement des entreprises dans des pôles leur permettant de résoudre collectivement certaines difficultés et de leur assurer une bonne visibilité stratégique.

Projet 4 : Encourager l'innovation à travers les pôles de compétitivité et l'accompagnement des filières industrielles

✓ Objectifs :

L'Etat et la Région décident d'accompagner le regroupement des entreprises soit dans des logiques thématiques (filières, thématiques de R&D), soit dans des logiques de proximité, soit dans des parcs d'activités susceptibles de répondre aux attentes des investisseurs internationaux.

Dans ce contexte les projets à conduire doivent permettre d'accompagner notamment les Pôles de compétitivité régionaux présents sur le territoire du Languedoc-Roussillon :

1. Le Pôle de compétitivité EAU à vocation mondiale, partagé avec les Régions PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) et Midi-Pyrénées,
2. Le pôle de compétitivité Eurobiomed (biomédical et pharmacie, ancien pôle des Pathologies Emergentes et des Maladies Orphelines - ORPHEME) commun avec la Région PACA,
3. Le pôle de compétitivité TRIMATEC (Pôle de Tricastin Marcoule Technologies) sur la chimie, l'environnement et les sciences de l'ingénieur, partagé avec les Régions PACA et Rhône-Alpes,

4. Le pôle de compétitivité DERBI (Pôle de Développement des Energies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie) sur les énergies renouvelables,
5. Le pôle de compétitivité Q@ALIMED (Pôle des Systèmes Agroalimentaires Durables et QUALité de vie en MEDiterranée) sur le secteur de l'agroalimentaire et l'agronomie,
6. Le pôle de compétitivité RISQUES sur la vulnérabilité des territoires,
7. Le pôle de compétitivité OPTITEC (anciennement POPSUD) sur la photonique, partagé avec la Région PACA,

Outre les pôles de compétitivité régionaux, la compétitivité des entreprises industrielles régionales passe aussi par le renforcement des filières économiques régionales. A cette fin, des contrats de filière ont été créés et regroupés sous la bannière : Accompagnement Global et Investissement Régional « AGIR » en Languedoc-Roussillon.

A ce jour, six contrats de filière ont été signés :

- AGIR pour l'Agroalimentaire,
- AGIR pour la logistique et les transports,

Et autre filières,

- AGIR pour l'Eau,
- AGIR pour les équipements et fournisseurs vitivinicoles,
- AGIR pour les TIC,
- AGIR pour la Forêt et la Filière Bois.

L'Etat et la Région apporteront également leur soutien aux développements des filières industrielles stratégiques et des pôles de compétitivité régionaux par le biais d'actions collectives.

✓ **Description des actions éligibles :**

- Les Parcs Régionaux d'Activités Economiques répartis sur l'ensemble du territoire.

Ce dispositif bénéficiera d'une enveloppe globale de 15 millions d'euros dans le cadre du programme opérationnel FEDER

- Les actions collectives développées au titre des contrats de filières et des pôles de compétitivité seront notamment mises en œuvre sur les thématiques suivantes :
 - Mise en place d'outils partagés de veille et d'intelligence économique,
 - Développement des compétences et des ressources humaines pour favoriser innovation et compétitivité,
 - Facilitation de l'accès au financement par le rapprochement avec les fonds d'investissements,

- Création d'entreprises par le biais d'un soutien aux incubateurs accompagnant des projets dans les filières précitées,
 - Démarches commerciales collectives, notamment à l'export,
 - Mise en place de plates-formes technologiques,
 - Appropriation des TIC par les PME,
 - Anticipation des contraintes réglementaires et normatives.
- Les actions spécifiques initiées par Transferts LR

Afin de favoriser la croissance des entreprises régionales qui accèdent difficilement à la taille critique, il s'agira également de favoriser les stratégies d'alliances afin de permettre aux entreprises concernées d'accéder plus facilement à l'innovation et aux transferts de technologies et de mieux répondre aux appels à projets qu'ils soient nationaux ou européens.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER.

Projet 5 : Soutenir les filières : agriculture, forêt, pêche et conchyliculture

5.1 : Etablir un "plan viticulture" pour accompagner la mutation de la viticulture régionale

Le Languedoc-Roussillon est la plus importante Région viticole de France, avec 15,9 millions d'hectolitres produits en 2005, soit le tiers de la production française. Elle a opéré une profonde mutation depuis 30 ans, avec une réduction du vignoble (de 450 000 hectares à 290 000 hectares en 2003) et une importante restructuration du vignoble pour une production de qualité notamment avec près de 20 % d'AOC (3 millions d'hl). Pour autant, la concurrence des vins des nouveaux pays producteurs (« vins du Nouveau Monde ») et la forte dépendance à une consommation nationale en diminution plongent la viticulture régionale dans une grave crise de mévente.

Le plan de restructuration et d'accompagnement de la filière viticole, actuellement en cours de définition avec les professionnels, pourra comprendre notamment des mesures visant à la réduction des surfaces plantées et à la gestion environnementale des espaces libérés, accompagnées de mesures sociales, de restructurations foncières, de regroupements et fusions d'entreprises, d'encouragement à l'export.

✓ Objectifs :

- Accélérer l'adaptation de la filière viti-vinicole régionale et accompagner sa restructuration ;
- Favoriser une meilleure compétitivité des entreprises et leur faciliter l'accès aux marchés en privilégiant la concentration, la segmentation de l'offre et leur structuration commerciale.

✓ Description des actions éligibles :

Les moyens pour atteindre ces objectifs, dans le cadre du plan de restructuration et d'accompagnement de la filière viticole, sont au nombre de trois :

- Recherche Expérimentation : Soutenir des actions de recherche appliquée et d'expérimentation afin de faciliter l'évolution de la filière en termes d'amélioration de la compétitivité, d'adaptation des produits au marché et de réponses aux attentes sociétales. Dans un objectif d'efficacité et de maîtrise des coûts, les moyens seront recentrés sur des thèmes majeurs pour la filière régionale, gérés au sein d'un programme régional.

- Compétitivité des entreprises : La priorité sera donnée aux restructurations offensives, rapprochements et structurations commerciales, sur la base d'un projet stratégique incluant notamment au-delà d'objectifs commerciaux précis et chiffrés, une analyse de l'organisation et de la gouvernance de l'entreprise, ainsi que des objectifs de maîtrise du potentiel de production au regard des marchés ciblés.

Dans le cadre d'une approche globale et au vu d'un projet stratégique de l'Entreprise démontrant la pertinence des investissements envisagés, les entreprises pourront, simultanément ou successivement, bénéficier d'aides pour la réalisation :

- d'investissements matériels,
- d'investissements immatériels (démarches de traçabilité, d'amélioration de la qualité, restructuration d'entreprise...).

De plus, le Conseil Régional interviendra sur des thématiques telles que le développement des compétences, l'amélioration de la gouvernance, le renforcement de l'équipe dirigeante, le développement de moyens humains à l'export, le développement marketing et commercial, le développement de circuits courts.

- Accompagnement de la restructuration viticole :

Il s'agira notamment de :

- Développer avec les structures économiques et les collectivités des projets pré-arrachage et post-arrachage permettant de préserver le potentiel de production et de favoriser une reconversion des terres viticoles dans le cadre d'un projet économique structurant : animation de projets, travaux fonciers.
- Mettre en œuvre un dispositif incitatif d'aides à la reconversion professionnelle.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pourront être apportés au titre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PRDH).

5.2 : Soutenir les filières agricoles régionales

✓ Objectifs :

- Renouvellement des exploitations : installation, transmission

l'Etat et de la Région souhaitent mettre en œuvre des actions destinées à encourager les transmissions en faveur des jeunes et à soutenir les projets

d'installations hors cadre familial ou fondés sur la reprise d'une structure familiale ayant besoin d'être confortée.

▪ Recherche, expérimentation, création de références techniques, audit :

La valorisation des résultats ainsi que la création de références technico-économiques, véritables outils d'accompagnement des filières en mutation, seront soutenues afin de favoriser l'adaptation des systèmes de production agricole et d'améliorer la compétitivité des entreprises.

▪ Actions spécifiques montagne – élevage :

Il s'agit de développer des activités économiques de la montagne (élevage, productions végétales, diversification) et les projets de gestion et d'aménagement des territoires de montagne et pastoraux dans le cadre d'une convention d'objectifs.

▪ Adaptation des exploitations agricoles et développement de l'agriculture biologique :

- Développer la compétitivité des exploitations agricoles et l'adaptation des productions aux marchés, notamment en matière de qualité,
- Améliorer les conditions de travail, prendre en compte les contraintes environnementales et le bien être animal.

▪ Soutenir la compétitivité de la filière bois en Languedoc-roussillon

- Améliorer la gestion sylvicole et les peuplements de façon à garantir la gestion durable des forêts et la possibilité à long terme d'avoir du bois de qualité,
- Mobiliser immédiatement une ressource en bois actuellement non accessible dans des conditions économiquement supportables,
- Soutenir la valorisation du bois par des techniques respectueuses de l'environnement et favoriser la création de filières locales d'approvisionnement en énergie-bois,
- Aider les entreprises de première transformation du bois à s'adapter aux nouveaux marchés pour une meilleure intégration de la VA,
- Mise en œuvre des actions définies dans le projet stratégique de la filière et favoriser les actions collectives d'entreprises de la filière.

✓ **Description des actions éligibles**

L'Etat et la Région souhaitent ainsi agir en faveur du renouvellement des générations en agriculture pour maintenir le nombre d'exploitants agricoles en activité et dynamiser ainsi l'économie régionale. Dans l'attente de la définition

réglementaire du cadre d'intervention national pour l'installation (PIDIL²³), cette partie est rédigée en préfiguration de la convention spécifique à l'installation et à la transmission qui sera signée entre l'Etat et la Région. La Région interviendra spécifiquement dans le cadre du PACTE²⁴ Agriculture.

■ Recherche, expérimentation, création de références techniques, audit

Il s'agit de contribuer à l'adaptation des systèmes de productions agricoles et d'améliorer la compétitivité des filières :

- Filières végétales :

Dans un cadre institutionnel renouvelé, ces filières se sont engagées dans une restructuration de l'organisation des producteurs autour de groupes spécialisés capables de répondre à la demande des marchés.

Pour faire face à une concurrence accrue, elles doivent accéder à un stade d'organisation et de structuration supérieure intégrant l'amont et l'aval de la filière. Il s'agit de maîtriser les coûts de production, de répondre aux attentes sociétales et d'optimiser le dispositif régional d'expérimentation.

- Grandes Cultures semences :

Elles représentent une activité à part entière ainsi qu'une opportunité de reconversion des terres viticoles. Pour cette filière, il s'agit de poursuivre la diversification des cultures et de développer des productions à des fins énergétiques.

- Élevage et filières de diversification :

Il se heurte à de nombreuses difficultés : faible densité d'exploitations (coût élevé des services), grande fragilité des maillons intermédiaires de la filière, absence de plus value locale par finition des produits (broutards), difficultés d'adaptation dans un contexte de contingentement (quotas laitiers, références roquefort...). Il s'agit dès lors d'accompagner les mutations des filières et leur adaptation aux marchés de proximité (produits finis, qualité) par des actions d'animation et d'orientation des filières d'élevage et micro-filières, et par la création de références techniques et économiques, expérimentation, appui technique et valorisation des résultats.

■ Actions spécifiques montagne – élevage :

- Appui technique spécialisé lié à la valorisation des productions de montagne,
- Appui technique spécialisé lié à la gestion et à la mise en valeur des territoires de montagne : pastoralisme (expertise, références, démonstrations, documents de gestion) et de projets territoriaux,

Pour mémoire, sur ce volet, les interventions de l'Etat et de la Région relèveront du volet territorial.

23 : Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales

24 : Programme d'Appui à la Création et à la Transmission d'Exploitation

■ Adaptation des exploitations agricoles et développement de l'agriculture biologique :

- Filières végétales :
 - Investissements matériels sur le parc de serres régional (construction et rénovation),
 - Adaptation variétale des principales espèces du verger régional,
 - Investissements à vocation environnementale (PVE²⁵).
- Filières d'élevage : Investissements de modernisation des bâtiments d'élevage (bien être animal, réduction des coûts de production, création et développement d'activités...), de transformation et de commercialisation de la production (IDEA²⁶ et PMBE²⁷).
- Filières de diversification et agro-tourisme :
 - Investissements individuels nécessaires au développement du projet (IDEA).

Dans un contexte de développement rapide de l'agriculture biologique, la Région ayant le taux de conversion le plus élevé en France, il s'agit d'accompagner des actions d'animation ou des actions structurantes pour la filière.

La filière équine constitue une possibilité de diversification de l'activité des exploitations agricoles susceptible d'apporter une contribution au développement des territoires ruraux. Seront éligibles les investissements individuels et les investissements collectifs pour la structuration de la filière.

■ Adaptation des exploitations aux enjeux environnementaux :

Il s'agit principalement d'accompagner la mise en œuvre dans les exploitations de mesures agri-environnementales, qui sont des contrats pluriannuels visant à répondre aux enjeux environnementaux de la Région (eau, biodiversité, paysage...).

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du PDRH (FEADER).

■ Soutenir la compétitivité de la filière bois en Languedoc-Roussillon

La filière bois doit aujourd'hui s'adapter au contexte de nouveaux marchés, notamment le bois énergie et le bois construction. Pour cela, il est nécessaire d'accompagner la mutation de la filière de l'amont à l'aval et de soutenir les actions collectives portées par les entreprises :

25 : Plan Végétal pour l'Environnement

26 : Dispositif Régional d'Intervention pour le Développement Economique des Entreprises Agricoles, aquacoles, de pêche et d'exploitation forestière

27 : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

- Travaux sylvicoles : dans l'objectif de produire sur le territoire régional des bois adaptés aux marchés,
- Desserte : permettant la mobilisation de la ressource régionale sur les marchés,
- Investissements dans les micro-entreprises d'exploitation forestière : afin d'accompagner des investissements s'inscrivant dans la stratégie de développement des entreprises,
- Actions collectives et mise en œuvre du projet stratégique de la filière : elles devront permettre d'accompagner la structuration de la filière, notamment le rapprochement entre l'amont et l'aval et l'adéquation des produits avec les marchés. Elles devront s'appuyer sur des acteurs institutionnels et des entreprises mobilisées sur des projets de développement.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du PRDH (FEADER).

De même, des synergies devront être trouvées avec les Programmes Opérationnels et les Contrats de Projets Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) du Massif Central et des Pyrénées, auxquelles certaines de ces actions sont éligibles.

A noter d'autre part que :

- Les actions de recherche et développement en lien avec le pôle de compétitivité Qu@limes pourront être prises en compte dans le volet « entreprises ».
- Les OCAGER (Opérations Concentrées d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural) et les Chartes Forestières de Territoire (CFT) pourront être prises en compte dans le cadre du volet territorial du Contrat.
- Les abattoirs, et notamment l'abattoir de Marvejols, seront également traités hors CPER sur des crédits de droits communs.

5.3 : Soutenir les activités de pêche et la conchyliculture

✓ Objectifs :

La région Languedoc-Roussillon occupe la première place des régions méditerranéennes nationales en matière de pêche et de conchyliculture et la seconde à l'échelon national. Ces activités traditionnelles représentent, pour la région Languedoc-Roussillon, une valeur socio-économique indéniable.

Soumise à une concurrence accrue par l'internationalisation du marché des produits de la mer ainsi qu'à une augmentation des exigences en matière de sécurité et d'hygiène, la filière régionale de production des produits de la mer devra relever le défi de s'adapter pour préserver l'emploi et la production dans les activités traditionnelles en promouvant un tissu productif performant et compétitif, adapté au marché avec des impératifs de traçabilité, de qualité et

d'organisation de la mise en marché. Le maintien de ces activités est également conditionné par la qualité environnementale des milieux de production.

✓ **Description des actions éligibles :**

L'Etat et la Région favoriseront le développement de l'économie des productions halieutiques à travers un développement durable des filières pêche et aquaculture par :

- L'amélioration de la compétitivité des entreprises et accompagnement aux mutations économiques (notamment dans les domaines de la transformation et de la commercialisation) ;
- Les actions collectives visant le développement durable des filières : maîtrise et amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits, amélioration de la qualité environnementale des milieux de production de coquillages.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, les actions proposées pourront être soutenues dans le cadre du Fonds Européen pour la Pêche (FEP).

PRIORITE 3 : GARANTIR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE

Restée en marge des grands mouvements urbains de l'immédiat après-guerre, la région s'est réorganisée autour de deux territoires urbains, le premier reliant des villes à échelle humaine sur la zone littorale, le second constitué en réseau de petites villes sur un axe de piémont. L'agglomération de Montpellier est devenue la clé de voûte de cet urbanisme régional, en déployant des services de type métropolitain et en structurant la cohésion de l'archipel humain littoral sans dévalorisation des villes par complémentarité entre elles.

Ce modèle de territoire est sans doute une chance. Il correspond au nouveau type territorial propice à un développement économique tertiaire. Il permet également d'assurer plus facilement un développement durable que dans des métropoles marquées par l'urbanisme de l'ère industrielle. Il favorise enfin une véritable mobilité et une réelle cohérence de l'espace régional. Aussi faut-il renforcer cette organisation territoriale respectueuse de l'environnement, afin de résoudre l'équation difficile entre attractivité, développement et maintien de la cohésion sociale et territoriale.

Projet 6 : Assurer un nouvel équilibre urbain/rural

Le devenir économique de la région dépend en grande partie de la façon dont les activités, les hommes et les entreprises se répartissent et se répartiront au sein du territoire régional (si la densité démographique de l'Hérault est de 146 ha/km², celle de la Lozère atteint 14 ha/km²). Du fait de la concentration spatiale, la région compte à la fois des territoires affaiblis par les évolutions récentes du système économique dominant et des espaces de forte attractivité au niveau national. C'est pourquoi il faut écrire l'équation entre motricité de la métropole régionale, dynamique du réseau des villes et équilibre avec l'ensemble du territoire régional.

6.1 : Structurer l'espace régional en territoires de projets

✓ Objectifs :

La politique de coopération avec les territoires de projets est l'un des outils d'aménagement d'une région qui se doit, compte tenu de la pression démographique, de faire émerger une stratégie cohérente de mise en œuvre de projets structurants. Cette politique privilégie une démarche d'intérêt partenariale et l'expression des besoins des territoires, en complément des politiques régionales ou nationales. C'est pourquoi l'Etat et la Région ont accompagné en 2007 une démarche d'élaboration de conventions d'objectifs qui contribuent à la réalisation de projets collectifs sur des thématiques particulières, comme c'est le cas notamment pour la Lozère ou le Pays Cathare.

Ces conventions d'objectifs ont été signées par l'ensemble des partenaires le 23 octobre 2008.

Ces conventions visent principalement l'accompagnement des démarches économique de compétitivité, le développement numérique des territoires (TIC), le développement durable et la gestion du foncier, la lutte contre les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles, la prise en compte des risques, l'adaptation des services au public, la prise en compte des déplacements, les interventions en faveur des filières agricoles, pêche et forêt, les actions en faveur de la biodiversité ou encore les actions d'adaptation des compétences professionnelles dans les zones en mutation économique, l'action culturelle.

Ces conventions territoriales pourront aussi faire apparaître des crédits hors CPER.

✓ **Description des actions éligibles :**

- Le soutien à l'ingénierie territoriale de projets,
- Le financement des études de projets et des études de prospective qui visent la mise en cohérence territoriale (études stratégiques, interscots, contrats uniques),
- L'accompagnement des projets structurants, notamment issus d'une démarche de démocratie participative.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre des programmes opérationnels FEDER et FEADER.

L'Etat et la Région s'accordent pour trouver les financements hors CPER pour le projet de Mémorial à Rivesaltes, au regard du caractère exceptionnel de cette opération.

Les interventions de l'Etat et de la Région pour les actions spécifiques montagne – élevage notamment à destination du SUAMME relèvent du Volet territorial.

6.2 : Maîtriser le foncier

✓ **Objectifs :**

La zone littorale est soumise à une extraordinaire pression foncière, en raison de l'afflux d'une partie importante de 30 000 résidents permanents supplémentaires chaque année d'une part, du séjour de 60% des touristes de la région d'autre part. L'exacerbation des tensions sur le marché foncier rend aujourd'hui singulièrement difficile l'intervention des collectivités publiques pour répondre aux besoins des populations, notamment en matière de logement : près de 228 000 résidences principales sont nécessaires sur la période 2000-2015 pour loger les nouveaux ménages, soit un peu plus de 15 000 logements par an. Il est

également indispensable de donner aux entreprises et à l'agriculture les moyens de se développer et assurer ainsi un potentiel d'emplois et de services.

En réponse à l'artificialisation rapide de l'espace régional et face à la hausse des prix fonciers et immobiliers, il est nécessaire de mettre en place un outil, l'Etablissement Public Foncier Régional (EPF), qui assurera la coordination et la synergie des politiques foncières déployées aux différents échelons territoriaux concernés, ainsi qu'une mutualisation des moyens à mettre en oeuvre.

✓ **Description des actions éligibles :**

A la suite de la mise en place d'un Plan d'actions foncières de taille régionale : il s'agira d'engager des diagnostics, des études et des actions foncières (les financements prévus par l'Etat excluent toute dotation en capital de l'Etablissement Foncier).

Projet 7 : Préserver l'environnement pour garantir l'attractivité du territoire régional

Grâce à la diversité des influences climatiques (méditerranéenne, atlantique, continentale) mais aussi des reliefs et des caractéristiques géologiques, le Languedoc-Roussillon bénéficie d'un environnement et d'une nature riches et variés.

Ce capital environnemental, outre sa valeur patrimoniale souvent d'intérêt national, est non seulement le cadre vital de certaines activités économiques (pêche, conchyliculture, agriculture, tourisme), mais aussi un facteur essentiel d'attractivité pour les populations et les entreprises.

L'équilibre de ces milieux, souvent fragiles, est confronté à de fortes pressions et à des conflits d'usage : croissance démographique, pollution, risques naturels, érosion marine, qualité de la ressource en eau, infrastructures de communication...

La capacité du Languedoc-Roussillon à renforcer son attractivité et à maîtriser les effets pervers que peut engendrer une croissance mal maîtrisée, constituent les enjeux majeurs de ce territoire : réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels, maîtriser les impacts de la croissance démographique sur le cadre de vie et sur la qualité des ressources et des milieux, encourager la maîtrise des énergies renouvelables.

7.1 : Prévenir durablement les risques

✓ Objectifs :

La région Languedoc-Roussillon est concernée par les risques inondations, feux de forêts, érosion et submersion marine, mouvements de terrain, risque sismique et avalanches. Avec 90 % des communes soumises à au moins un risque et plus de 55 % à au moins 2, elle est l'une des régions les plus exposées aux risques naturels. Elle est également concernée, mais dans une moindre mesure, par les risques technologiques.

Il est donc essentiel de créer les conditions d'une véritable prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire régional et de renforcer la culture du risque, en améliorant la connaissance des risques, leur évaluation et l'information des décideurs et des populations.

Les inondations constituent le risque naturel le plus important. Plus de 500 000 personnes résident de manière permanente en zone inondable, essentiellement sur le littoral et la plaine intermédiaire. La réduction durable du risque inondation pour les populations et les activités économiques est donc un objectif prioritaire en région.

Enfin, les feux de forêts concernent deux tiers des communes du Languedoc-Roussillon et soulèvent, outre la sécurité des personnes et des biens bâtis, des problématiques liées à la préservation du patrimoine forestier, écologique et paysager qu'il convient de traiter.

✓ **Descriptions des actions éligibles :**

■ 7.1.1 Connaissance, information et évaluation des risques :

Les actions engagées concerneront tous les risques naturels touchant le territoire régional (inondations, incendies, submersion marine, mouvements de terrain, séismes et avalanches).

Elles viseront notamment :

- La mise en œuvre partenariale d'un Observatoire Régional des Risques Naturels, ayant pour objet la collecte et la mutualisation des connaissances sur les risques naturels et leur évolution: aléa, vulnérabilité, outils et projets de prévention...
- Le développement des connaissances sur les risques (aléa, enjeux et vulnérabilité, outils de prévention) : réalisation d'études, de projets de recherche/développement la, promotion d'expertises, réflexions méthodologiques,
- La structuration, mutualisation et diffusion de l'information auprès de l'ensemble des acteurs concernés,
- La sensibilisation des élus, socio-professionnels, populations permanentes ou saisonnières, scolaires... sur les risques (causes, comportements à adopter en prévention et pendant la crise et retour à la normale),
- Le développement d'outils et méthodes pour la mise en réseau des données, l'évaluation des risques et leur prise en compte dans les décisions d'aménagement du territoire,
- Les échanges d'expériences et la mise en réseau des acteurs,
- Favoriser le retour d'expérience suites aux catastrophes naturelles.

Par ailleurs, des plans de prévention des risques technologiques pourront être établis (Etat).

■ 7.1.2 Réduire durablement les risques inondations pour les populations et les activités économiques, assurer la sécurité des personnes et des biens

Il s'agit de poursuivre les efforts collectifs engagés ces dernières années pour initier des plans de prévention à l'échelle des bassins versants et en assurer la mise en œuvre.

Sont plus particulièrement retenus au titre de la contractualisation :

- Les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) engagés sur la période 2003-2008 (PAPI Vidourle, Gardons, Orb, Tech) et leur poursuite éventuelle au-delà de 2008,
- Les PAPI engagés ou en cours d'engagement sur la période 2007-2013 (Aude et Vistre). Le PAPI Lez sera financé hors CPER.

En dehors de ces programmes, pourront être retenus des projets de prévention des inondations inscrits dans une démarche globale de prévention des inondations, intégrant l'ensemble des composantes du risque et répondant à un objectif de réduction efficace et durable des risques et portant sur :

- La préparation à la gestion de crise (Plan Communal de Sauvegarde...),
- La réactivation de la culture du risque,
- La réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés (adaptation, aménagement, utilisation, exploitation du bâti et des activités en zone inondable, maîtrise de l'urbanisation...) visant à assurer la sécurité des personnes et à réduire le coût des dommages,
- La réalisation de travaux et changements de pratiques visant une réduction durable et efficace du risque, avec priorité à la sécurisation des digues protégeant des populations.

Les travaux devront concerner des enjeux humains ou économiques existants, prioritairement sur les secteurs présentant les risques les plus importants (Analyse coût/avantage).

Des garanties sur la pérennité de l'efficacité de ces travaux pourront être demandées aux maîtres d'ouvrage, (entretien des ouvrages, prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme).

■ 7.1.3 Risques incendies et érosion des sols

- **Protection de la forêt :**

Il s'agit de contribuer aux études et à l'expérimentation d'actions pour la prévention des incendies de forêt et d'accompagner des actions d'aménagement et de gestion forestière permettant la protection de la forêt et s'inscrivant dans une démarche d'aménagement du territoire :

- Création de coupures de combustibles s'inscrivant dans un schéma de cloisonnement des massifs,
- Actions pilotes : travaux de réhabilitation de peuplements de chênes lièges, opérations visant à réduire la biomasse combustible, autres actions expérimentales de sylviculture préventive
- Actions d'animation, d'information et de formation et projets de démonstration de la fiabilité des techniques et technologies
- Etudes diverses liées à la prévention des incendies de forêt (schémas de coupures de combustible,...)

- Investissements DFCI (pistes, tour de guets, citerne) dans les zones non prioritairement couvertes par le Conseil de la Forêt Méditerranéenne (CFM).

- **Restauration des Terrains de Montagne (RTM)** (pour mémoire traités hors CPER) :

Il s'agit d'entretenir et renouveler les peuplements forestiers qui ont un rôle de stabilisation des sols et mettre en sécurité des zones habitées ou des voies de circulation menacées de chutes de blocs ou d'éboulements :

- Travaux sylvicoles, boisements, reboisements destinés au maintien ou à l'amélioration de la fonction de protection de la forêt,
- Stabilisation des terrains sur les pentes,
- Maîtrise d'œuvre,
- Etudes.

Ces dispositifs seront accompagnés, au cas par cas, dans le cadre des programmes interrégionaux.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région ,des crédits européens pourront être apportés dans le cadre des programmes opérationnels FEDER et FEADER.

En fonction de leur zonage, certaines actions seront susceptibles d'être financées soit dans le cadre du "plan Rhône" au titre du volet inondation.

7.2 : Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau

L'eau constitue en Languedoc-Roussillon une ressource précieuse et un support pour des milieux aquatiques riches et diversifiés, essentiels pour l'attractivité de nos territoires, leur développement économique et la qualité de vie de nos populations.

Dès lors, avec l'accroissement démographique exceptionnel attendu dans les prochaines années, la Région doit relever plusieurs défis dans ce domaine :

- Assurer une gestion globale et durable de la ressource en eau pour faire face à l'accroissement des besoins,
- Préserver la qualité de ses ressources et de ses milieux fragiles, en limitant les pressions grandissantes (prélèvements, pollutions, artificialisation..),
- Anticiper une évolution climatique qui risque d'accroître la fréquence et la gravité des épisodes de sécheresse et prévenir les risques de concurrence entre les usages (domestiques, agricoles,..), qui apparaissent déjà sur certains secteurs.

- Répondre à la demande croissante de disposer de ressources et de milieux de qualité pour les activités économiques et les loisirs, et aux exigences qualitatives fortes des politiques nationales et européennes.

La gestion durable et solidaire de l'eau apparaît aujourd'hui plus que jamais comme un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire en Languedoc-Roussillon.

Les diagnostics réalisés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau et de la démarche prospective AQUA 2020 proposent des axes d'intervention et appellent à une modification des comportements et des pratiques, afin de concilier à l'avenir l'accueil des nouvelles populations, le développement des activités économiques (agriculture, pêche et conchyliculture, tourisme, industrie...) et la préservation des ressources et milieux.

L'ensemble de ces problématiques s'intègre dans les enjeux de la directive cadre européenne sur l'eau.

✓ **Objectifs :**

Afin de maintenir l'attractivité de la région Languedoc-Roussillon et la poursuite de son développement (tant démographique qu'économique), il est nécessaire de disposer durablement de ressources suffisantes en qualité et en quantité et d'assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et en particulier des lagunes.

✓ **Descriptions des actions éligibles :**

Les Agences de l'Eau, Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) et Adour-Garonne, et la Région s'engagent conjointement à soutenir dans le cadre du CPER les projets suivants :

■ 7.2.1 Protection et gestion durable de la ressource en eau

Afin de garantir durablement l'accès à une ressource de qualité, il convient d'agir simultanément pour :

- Préserver les ressources actuelles,
- En optimiser l'utilisation, par des mesures d'économies d'eau et de maîtrise de la demande,
- Dans les secteurs géographiques où ces mesures ne s'avèrent pas suffisantes et lorsque cela est techniquement et économiquement possible, sécuriser les approvisionnements par la mobilisation de ressources alternatives ou complémentaires.

✓ **Préserver les ressources actuelles**

Dans le cadre du CPER, l'action sera concentrée sur la lutte contre la pollution par les pesticides, qui concerne 90 % des sous bassins et constitue l'un des

enjeux les plus importants pour la qualité des ressources régionales, et leur usage eau potable à l'horizon 2015.

Afin de pérenniser l'usage de nos ressources actuelles, il convient donc d'inciter et d'accompagner tous les acteurs concernés (agriculteurs, collectivités, autres acteurs publics et privés, particuliers...), pour faire évoluer leurs pratiques actuelles dans un objectif de reconquête de la qualité des ressources et des milieux aquatiques.

Les actions engagées sur les territoires prioritaires pourront comprendre des expérimentations, études de suivi et diagnostics, opérations pilotes, actions d'animation, formation et sensibilisation, ainsi que des investissements collectifs réalisés à l'échelle de territoires pertinents et visant à limiter l'usage des pesticides ou leur transfert vers les milieux.

Par ailleurs, des actions pourront être mises en œuvre pour la protection des zones d'alimentation en montagne (Agence de l'Eau Adour Garonne).

✓ **Optimiser l'utilisation et favoriser les économies d'eau**

Il s'agit de promouvoir la gestion raisonnée et partagée de l'eau par des actions visant à sensibiliser les acteurs à la rareté de l'eau, promouvoir les économies d'eau (changements de pratiques, adaptation des modes de consommation, technologies économes), optimiser la gestion des équipements structurants existants (gestion multi-usages, limitation des pertes).

Seront soutenus les actions concernant :

- L'optimisation des usages de l'eau en agriculture, notamment par le développement et la mise en oeuvre de contrats de canaux permettant la prise en compte globale de la ressource et la gestion multi-usages des ouvrages existants,
- L'optimisation des usages de l'eau auprès des acteurs économiques,
- Les opérations exemplaires des collectivités pour une gestion raisonnée de la ressource.

✓ **Mobiliser des ressources complémentaires ou de substitution pour sécuriser durablement l'approvisionnement en eau**

Il s'agit de mobiliser des ressources complémentaires ou de substitution (ressources naturelles abondantes et à forte capacité de renouvellement, transferts, retenues collinaires...), afin de répondre à un double objectif de préservation des milieux et de satisfaction des besoins en eau sur l'ensemble de son territoire géographique.

Les actions concerneront :

- L'identification de ressources nouvelles, susceptibles de répondre aux besoins futurs (domestiques, économiques et environnementaux) et la détermination de leur potentiel et des limites de leur exploitation,

- L'étude et la réalisation d'équipements structurants d'intérêt régional ou départemental (transferts, stockages),
- La sécurisation des approvisionnements par des projets d'interconnexion d'enjeu régional ou départemental.

Les équipements soutenus devront relever d'une logique d'aménagement durable et équilibré du territoire et s'intégrer dans une démarche concertée de gestion de la ressource, intégrant en particulier des actions d'optimisation des ouvrages existants et de gestion économe de la ressource. Ils seront évalués au regard de leur pertinence économique, sociale et environnementale.

Dans le domaine de l'eau agricole, une attention particulière sera portée à des projets permettant la mobilisation de ressources complémentaires en lien avec la problématique des sécheresses récurrentes des dernières années. Il s'agira notamment de retenues collinaires en zone de piémont ou de montagne.

■ 7.2.2 Préserver, restaurer et gérer les milieux lagunaires

Les lagunes méditerranéennes sont une spécificité de la région Languedoc-Roussillon. Outre leur richesse biologique et paysagère, elles constituent le cœur d'activités économiques majeures pour notre région comme la pêche, la conchyliculture et le tourisme.

✓ **Réseau de Suivi lagunaire (RSL) : suivi, évaluation de la qualité des milieux lagunaires et marins**

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du Réseau de Suivi Lagunaire (RSL), porté par la Région depuis 2000 dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC et l'institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer).

Le RSL couvre la majorité des lagunes du Languedoc-Roussillon, soit un total de 21 milieux lagunaires.

Il contribue largement à l'amélioration des connaissances sur les lagunes de la région, notamment en ce qui concerne la problématique de l'eutrophisation. Il permet de structurer les acteurs du territoire en un réseau de gestionnaires (lieu d'échanges d'expérience, d'informations et de formations) et constitue pour ces structures un outil d'aide à la gestion (développement de méthodologie adaptée aux problématiques lagunaires, assistance technique, etc.).

✓ **Soutien aux démarches de gestion concertée des milieux lagunaires et marins.**

Il s'agit de mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre des démarches de gestion concertée sur les lagunes et leur bassin versant, en cours ou à venir, sur l'ensemble des grands complexes lagunaires du Languedoc-Roussillon : Canet – Salses Leucate - Bages/Sigean – Basse Plaine de l'Aude – Thau – Palavasien – Or – Camargue gardoise...

Ces actions visent à restaurer et à préserver la qualité des milieux et leur fonctionnement hydraulique en tenant compte de l'ensemble des usages (traditionnels, récréatifs, etc.) présents sur le plan d'eau et ses marges, et notamment de ceux directement liés à la qualité de l'eau. Elles concourent à l'atteinte des objectifs des directives ou plans nationaux ainsi qu'aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Sont notamment concernées : la mise à niveau des équipements de dépollution, la gestion hydraulique des étangs et des échanges avec la mer, la préservation, l'organisation et le confortement des usages développés autour des lagunes, la gestion des zones humides périphériques et du bassin versant, l'animation et l'information.

Une enveloppe globale de 20 millions d'euros sera attribuée pour l'ensemble de ces actions dans le cadre du programme opérationnel FEDER.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre des programmes opérationnels FEDER et FEADER.

7.3 : Préserver et valoriser la biodiversité

✓ Objectifs :

Enrayer la perte de la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel exceptionnel du Languedoc-Roussillon.

Les connaissances relatives à la biodiversité se sont enrichies dans la dernière décennie mais restent encore fragmentaires, sont dispersées et d'un accès très difficile.

Les programmes en cours, la structuration du réseau NATURA 2000, la modernisation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), les études naturalistes conduites par des acteurs variés (collectivités, Parcs naturels régionaux (PNR), réserves naturelles...) permettent de les structurer progressivement. Ils devront déboucher sur la mise en place d'un observatoire régional de la biodiversité qui constituera le volet régional du système national d'information de la nature (SINP).

✓ Description des actions éligibles :

Les actions engagées porteront sur la complétude et l'actualisation des inventaires, la formulation de l'état de la biodiversité régionale au travers d'indicateurs spécifiques et la création d'outils de mise à disposition des informations et de sensibilisation du public.

La structuration conjointe du réseau des gestionnaires d'espaces d'intérêt écologiques doit permettre les échanges d'expériences, la mutualisation et la mise en réseau des connaissances. L'animation et les actions de ce réseau seront soutenues.

L'importance du réseau NATURA 2000 en Languedoc-Roussillon (144 sites, 32% du territoire, 890 000 ha), l'existence d'un parc national avec sa zone périphérique, de 25 réserves naturelles, d'espèces emblématiques comme l'Aigle de Bonelli (70 % des espèces animales de France et 48 % des espèces végétales sont présentes dans la région) justifient, pour enrayer le recul de la biodiversité, des actions importantes et continues de restauration des milieux naturels et des paysages :

- Mise en place des DOCOB (Documents d'Objectifs),
- Mise en œuvre des plans de gestion des Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Réserves Naturelles Régionales (RNR),
- Lutte contre les espèces envahissantes,
- Conservation des espèces et habitats d'intérêt régional,
- Etudes et chartes d'aménagement paysager (dont Canal du Midi, y compris travaux),
- Etude et restauration des corridors écologiques.

Les programmes d'actions spécifiques des Parcs naturels régionaux (PNR), contribuant au maintien et à la valorisation de la biodiversité, ainsi que les actions engagées par le Parc National des Cévennes, seront soutenus.

Enfin, les actions de valorisation des paysages, de gestion des habitats et des espèces d'intérêt régional, ainsi que la mise en œuvre des Opérations Grands Sites (OGS), seront accompagnées.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région ,des crédits européens pourront être apportés dans le cadre des programmes opérationnels FEDER et FEADER.

7.4 : Lutter contre le changement climatique

✓ Objectifs :

Le Languedoc-Roussillon connaît une forte dépendance énergétique, du fait de l'absence d'infrastructures énergétiques lourdes et d'une forte croissance démographique à l'origine d'une augmentation des consommations d'énergie, à un rythme bien plus rapide qu'au plan national.

Si on observe une relative sous-consommation régionale pour l'énergie électrique, la tendance est plutôt à une surconsommation relative pour les énergies fossiles, notamment due aux flux de transports importants dans la région. Cette surconsommation, couplée à la consommation énergétique dans le bâtiment et le tertiaire accentue la contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre. La promotion des économies d'énergies dans les différents secteurs d'activité (industrie, tertiaire et habitat, transport) est un axe d'action à développer.

Première région en terme de production d'énergie éolienne, le solaire et la biomasse représentent également deux voies à développer. Le Languedoc-Roussillon dispose ainsi du gisement d'énergie renouvelable le plus diversifié de France métropolitaine. De plus, le climat méditerranéen (fort rayonnement solaire, luminosité extérieure, variations de température, humidité) constitue un réel potentiel pour l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments, que ce soit en termes d'efficacité énergétique ou de confort.

Il est donc nécessaire d'engager des moyens dans une perspective de généralisation à terme : process économe en énergie, utilisation des énergies renouvelables et de nouveaux modes de production, consommation et aménagement de l'espace en intégrant les enjeux posés par la nouvelle donne énergétique et le changement climatique.

✓ **Descriptions des actions éligibles :**

Compte tenu des orientations actuelles en matière de protection de l'environnement et des objectifs d'économie d'énergie définis par les politiques nationales, l'Etat à travers l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Région décident de mener conjointement pour la période 2007-2013 une politique régionale, faisant l'objet d'une convention spécifique, de maîtrise de l'énergie, de protection de l'environnement orientée sur l'accompagnement de Plans climat.

Au travers de cette politique conjointe, la Région et l'Etat à travers l'ADEME entendent mener des actions permettant de :

- Soutenir la recherche, notamment dans le cadre du pôle de compétitivité DERBI,
- Encourager la modification des comportements et des modes de décision,
- Engager un effort durable pour la maîtrise des consommations d'énergie,
- Promouvoir et développer les filières des énergies renouvelables,
- Promouvoir une mobilité durable,
- Action multisectorielle : constitution et animation d'un système d'observations énergétiques

L'ADEME interviendra au titre du développement des énergies renouvelables.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER.

Ce dispositif bénéficiera d'une enveloppe globale de 15 millions d'euros dans le cadre du programme opérationnel FEDER.

Pour mémoire, la protection de la forêt contre les incendies (DFCI) et la Restauration des Terrains de Montagne (RTM) sont pris en compte dans le volet « prévention des risques » du CPER.

Projet 8 : Gérer durablement le littoral

✓ Objectifs :

Le littoral du Languedoc-roussillon concentre, aujourd'hui, tous les enjeux liés à la protection d'un capital environnemental exceptionnel, mais fragile, à un cadre de vie privilégié, mais menacé, et à la valorisation économique et touristique d'un patrimoine national irremplaçable.

Il possède des atouts considérables en termes de patrimoine naturel, de qualité de vie, d'attractivité économique, de potentiel de recherche qui peuvent en faire un modèle de développement durable, à condition d'en accepter les contraintes et de lui concentrer des moyens importants.

Le changement climatique et les conséquences en matière d'érosion du trait de côte et de risque de submersion marine, imposent une approche nouvelle et intégrée en matière d'aménagement du littoral. Cet enjeu déterminant pour l'avenir des zones littorales et des nombreuses activités qui y sont liées, doit être au coeur de l'action des collectivités.

✓ Description des projets retenus :

Dans le cadre de l'aménagement et de la gestion intégrée des sites côtiers et du rivage du Languedoc-Roussillon, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT) du 13 décembre 2002 a identifié 8 sites emblématiques à aménager dans les 10 années à venir.

- Grand Site de la petite Camargue,
- Lido du petit et du grand Travers,
- Lido de Villeneuve les Maguelone à Frontignan,
- Lido de Sète à Marseillan,
- Côte Ouest de Vias,
- Ile des Coussoules, sur la commune de Leucate,
- Étang de Canet Saint Nazaire,
- Site de Paulilles sur la commune de Port-Vendres.

Le programme de réhabilitation de ces sites a été largement engagé durant le précédent CPER. Les maîtres d'ouvrages sont identifiés, les choix d'aménagement et les coûts d'opérations ont été arrêtés et la plupart des projets entrent ou sont entrés en phase de travaux (Paulilles, lido de Sète à Marseillan, île des Coussoules...). Il convient de poursuivre ce programme d'aménagement durable du littoral et de l'étendre à quelques opérations de prévention des risques d'érosion et de submersion marine, également pour des raisons de sécurité des populations, sur d'autres sites répondant aux critères d'éligibilité précédemment définis.

Pourront notamment émerger au contrat de projets, en fonction de l'avancement des opérations inscrites, les études (exploitation des gisements sableux...) et travaux d'investissement (arrière plage, trait de côte) sur les sites suivants : Paulilles (aménagement et équipement du site), Fleury, Vendres, Leucate-Le-Barcarès, Toreille, Sainte Marie, Argelès ; Portiragnes et autres (acquisition du conservatoire du littoral...).

L'objectif est d'aider à la réalisation et à la finalisation des travaux de réhabilitation des sites côtiers, dans une logique de gestion intégrée des zones côtières. Les opérations éligibles devront respecter la fonctionnalité des milieux naturels et concilier les enjeux de l'érosion des plages, de la gestion de la fréquentation du public et de la préservation et réhabilitation des espaces naturels. Elles devront respecter les orientations stratégiques préconisées, notamment dans le SDAGE RMC, en matière de gestion du trait de côte.

Ce vaste programme de travaux sera accompagné par un volet d'études stratégiques et prospectives visant à mieux appréhender les enjeux liés aux conséquences du changement climatique et de l'érosion du trait de côte. L'objectif de ce volet étude est d'une part de préciser les connaissances en acquérant et en prenant en compte les données locales sur ces phénomènes, d'autre part de sensibiliser les décideurs et le public.

Les études porteront notamment sur les scénarios et les risques liés à la submersion marine ainsi que sur les moyens d'adaptation notamment en terme de recul stratégique des enjeux.

Les points forts :

Ces projets ont valeur d'exemple d'une approche intégrée de la politique du littoral en Languedoc Roussillon de par les choix d'aménagements effectués et leurs modalités d'élaboration partenariale.

Ils visent à la fois à mettre en œuvre des techniques novatrices de lutte contre l'érosion du trait de côte en respectant la fonctionnalité des milieux (recul stratégique, rechargement, reconstitution du cordon dunaire), à mieux gérer la fréquentation touristique, à protéger les milieux naturels et à sensibiliser le public sur les enjeux liés au patrimoine naturel du littoral.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER.

PRIORITE 4 : ASSURER LE RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORTS PAR L'INTERMODALITE ET DEVELOPPER LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

Projet 9 : Mieux desservir le territoire

Le positionnement géographique privilégié du Languedoc-Roussillon place le territoire au cœur de flux massifs de marchandises et de voyageurs qui sont appelés à s'intensifier, d'une part, entre la péninsule ibérique et l'Afrique du Nord et l'Europe continentale via la vallée du Rhône, d'autre part, entre la péninsule ibérique et la péninsule italienne via l'arc méditerranéen.

Toutefois, le territoire languedocien est un espace géographiquement contraint dont un certain nombre d'infrastructures n'ont plus que des capacités résiduelles limitées pour supporter des flux supplémentaires.

Face à ce constat, l'articulation entre l'évolution de la demande et l'évolution de l'offre de transport doit être repensée et des réponses globales et ambitieuses doivent être trouvées pour relever le défi d'un développement soutenable :

- Satisfaire les besoins locaux sur l'axe littoral sans compromettre le développement des flux longue distance européens, nationaux et interrégionaux.
- Capitaliser sur le développement des flux de transit pour dynamiser le tissu économique local.
- Organiser le report modal du transport de marchandises vers les modes fluvial, maritime et ferroviaire.
- Structurer le développement du territoire autour de systèmes de transports collectifs accessibles à tous.
- Construire un système de transport routier qui s'appuie sur plusieurs axes d'irrigation des territoires (notamment en raccordant mieux le nord de l'Hérault, la Lozère, le Massif Central aux pôles de Béziers, Montpellier et Nîmes).

Le Contrat de Projets contribuera à ces objectifs au travers de trois projets ciblés sur les infrastructures ferroviaires (projets 9.1 et 9.2), sur le report modal du transport de marchandises vers les modes fluvial, maritime et ferroviaire et sur le développement des ports régionaux (projet 9.3).

- 9.1 : Garantir une bonne connexion et l'ouverture du territoire régional au monde et retrouver une position de carrefour parmi les grandes zones d'échanges économiques voisines sans compromettre la mobilité des biens et des personnes aux échelles locales

✓ Objectifs :

Le territoire régional est un couloir historique, maillon de l'un des grands itinéraires européens reliant l'Espagne au reste de l'Europe, emprunté par des flux massifs de marchandises et de voyageurs de nature très différente (fret local, de transit ou d'échanges, voyageurs courtes, moyennes et longues distances). L'économie régionale est fortement dépendante de ces flux. Une décroissance subie de la mobilité sur le territoire régional aurait des conséquences économiques, sociales et sociétales très négatives.

Pour assurer la performance économique du territoire régional et permettre aux infrastructures de transports de jouer pleinement leur rôle dans le développement des échanges avec les territoires voisins, il est primordial « d'accrocher » le territoire au réseau ferroviaire à grande vitesse national et européen.

✓ Projets retenus :

Les projets retenus concernent :

1. Les infrastructures nouvelles qu'il apparaît nécessaire de créer pour assurer la continuité de la grande vitesse entre l'Europe du Nord et l'Espagne :
 - Les études préalables au contrat de partenariat pour le contournement de Nîmes Montpellier,
 - Les études (débat public et études préliminaires) de la ligne nouvelle Montpellier – Perpignan.
2. L'aménagement des gares pour garantir l'efficacité de la connectivité du territoire au réseau national et européen.

L'intervention de la Région sur la préparation du contrat de partenariat pour le contournement de Nîmes et Montpellier sera centrée uniquement sur la participation aux acquisitions foncières.

La modernisation de la ligne existante entre Nîmes et Perpignan constituera à moyen terme un enjeu décisif pour le développement du Train Express Régional (TER) et le maintien de l'attractivité des agglomérations situées sur cet axe. L'opération, évaluée à 150 M€, bénéficiera d'un engagement de la part de l'Etat dans le cadre d'une convention hors CPER.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER.

- 9.2 : Structurer le développement du territoire autour de systèmes de transports collectifs accessibles à tous, performants et cohérents entre eux

✓ **Objectifs :**

Les agglomérations qui se développent, en particulier sur le littoral, structurent l'espace régional et mettent en exergue la nécessité de penser la politique de transport en adéquation avec l'aménagement des territoires, urbains et ruraux. Trois enjeux majeurs conditionnent le développement à long terme de l'espace régional :

1. Structurer le fonctionnement de l'aire métropolitaine Nîmes – Lunel – Montpellier - Sète autour d'une offre TER cadencée et à la hauteur des besoins de mobilité quotidienne,
2. Renforcer les relations et les coopérations entre les pôles urbains régionaux formant une armature urbaine atypique et support du développement des bassins de vie locaux,
3. Accrocher les territoires de piémont et de montagne en favorisant le maintien d'une offre TER vers les pôles situés en dehors de l'axe méditerranéen.

L'objectif sera de concentrer les efforts sur le développement d'une offre TER performante répondant aux trois défis présentés ci-dessus.

✓ **Projets retenus :**

La priorité sera donnée :

- Aux aménagements nécessaires pour améliorer l'offre TER sur l'étoile de Nîmes (en priorité entre Nîmes et Alès) et autour de Montpellier (en créant une offre cadencée et diamétralisée) entre Lunel et Sète,
- Aux opérations de régénération des voies autour de Perpignan et Carcassonne,
- Au Train Jaune et à la Réouverture au trafic TER de la rive droite du Rhône.

La Région s'associera par ailleurs aux efforts de l'Etat pour régénérer le réseau national du « H Lozérien » (lignes Bédarieux-Neussargues, Le Monastier - Mende - La Bastide et Clermont Ferrand – Nîmes).

Sur ces opérations l'Etat et la Région exigeront un engagement financier de RFF pour assurer la faisabilité des travaux.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER.

- 9.3 : Organiser le report modal du transport de marchandises vers les modes fluvial, maritime et ferroviaire et mieux tirer profit des flux traversant le territoire

✓ **Objectifs :**

Le transport transméditerranéen, terrestre mais aussi maritime, est d'ores et déjà fortement structuré autour d'axes et de plates-formes privilégiés. La Région doit consolider sa place dans le développement de ces échanges vers l'Europe méditerranéenne (Espagne notamment) mais également vers l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie...). Les points de massification que sont les ports, les points de frontières et les grandes plates-formes logistiques constituent les éléments clés de réussite de cette stratégie logistique. L'objectif est de maîtriser la croissance des flux routiers de marchandises traversant les territoires d'une part, et de tirer profit du positionnement géographique de la région pour dynamiser l'économie locale d'autre part.

✓ **Projets retenus :**

La priorité sera donnée :

- Aux aménagements (remise à niveau et développement) des plates-formes portuaires visant à intégrer les ports régionaux dans une stratégie concertée de développement des activités logistiques sur la façade méditerranéenne (Région).
- Au développement de l'intermodalité fer/mer au droit du Port de Sète sous réserve de l'engagement d'un opérateur (Etat).

L'amélioration de la capacité de navigation sur le canal du Rhône à Sète ainsi que les aménagements nécessaires des ports fluviaux (l'Ardoise et Beaucaire) de la basse vallée du Rhône seront à prévoir dans le cadre d'une convention interrégionale Plan Rhône.

L'Etat et la Région se sont accordés pour qu'une enveloppe FEDER de 25 millions d'euros, attribuée en dotation globale à la Région, soit consacrée au financement des projets visant à la modernisation des ports régionaux et au développement de l'intermodalité sur les plates-formes portuaires.

- 9.4: Assurer l'accès à la société de l'information et développer le travail en réseau via les TICs

✓ **Objectifs :**

Il s'agira de réaliser les infrastructures nécessaires notamment afin de mettre en place la couverture quasi-totale du territoire régional en haut débit par le développement de solutions permettant de disposer partout d'un accès Internet haut débit à 2 Mégas, et d'assurer à terme le développement des usages et de la société de l'information.

✓ **Description des actions éligibles :**

- Réalisation des infrastructures permettant de couvrir les zones "blanches" et "grises",
- Raccordement des établissements de l'éducation, universités, recherche.

En complément des engagements financiers de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER.

Les interventions de l'Etat au titre des TIC relèveront du volet territorial.

PRIORITE 5 : RENFORCER NOTRE COHESION SOCIALE

Projet 10 : Soutenir les projets culturels et protéger le patrimoine

✓ **Objectifs :**

La concentration des efforts sur ce domaine concerne une politique ambitieuse de construction et de rénovation d'équipements et de monuments culturels et historiques. Ainsi les priorités culturelles de la Région s'orientent dans deux directions :

- Une politique d'investissement importante sur le territoire régional avec des engagements en matière de rénovation des monuments d'envergure nationale,
- Une politique d'investissement importante sur le territoire régional avec des engagements en matière de construction d'équipements structurants.

✓ **Description des projets retenus :**

■ Volet patrimoine :

- Restauration de l'Amphithéâtre de Nîmes,
- Centre de Recherches de Tautavel,
- Abbaye de Lagrasse,
- Musée – site et fouilles archéologiques de Lattes,
- Site archéologique du Clos de la Lombarde,
- Site archéologique de Javols,
- Site archéologique de Nages et Solorgues,
- Étude sur le Canal du Midi,
- Cité de la Danse à Montpellier, phase 2,
- Palais des Rois de Majorque,
- Pourront notamment émerger au contrat de projets, en fonction des opérations déjà inscrites, les projets suivants : Musée régional d'archéologie de Narbonne (études), Musée Fleury de Lodève, Musée d'art moderne de Céret (études), Musée de Saint Jean du Gard, Hôtel

de Rouvière à Marvejols, Théâtre Molière de Sète (volet patrimoine),
Château de Castries...

■ Volet création :

- Construction du théâtre de l'Archipel de Perpignan,
- Théâtre Molière de Sète,
- Cité de la Danse à Montpellier, phase 1,
- Étude sur la création d'un Centre d'Art Contemporain à Montpellier,
- Équipement culturel de Bayssan,
- Pourront notamment élargir au contrat de projets, en fonction de l'avancement des opérations déjà inscrites, les projets suivants : Musée régional d'art contemporain de Sérignan, Centre de développement chorégraphique (Mas Careiron) à Uzès...

Projet 11 : Améliorer les services de santé

✓ **Objectifs :**

Pour répondre aux besoins des personnes âgées, handicapées ou dépendantes, il est prévu d'aider les établissements d'accueil à offrir la qualité des soins, le cadre de vie et de sécurité qu'elles sont en droit d'attendre.

✓ **Description des actions éligibles :**

- Permettre les rénovations et restructuration de bâtiments vétustes ou inadaptés à la prise en charge des personnes âgées ou dépendantes.

Le soutien à la reconversion des structures hospitalières en établissements de moyen et long séjour pour personnes âgées et pour l'accueil des personnes handicapées constituera une des priorités d'actions relevant du volet territorial.

L'Etat et la Région ont défini au cours du premier trimestre 2007, des fiches actions détaillées qui complètent le présent document.

Chapitre III - Volet financier

1. MAQUETTE FINANCIERE GLOBALE

2. MAQUETTES DETAILLEES PAR GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION

3. SYNTHESE FINANCIERE DES AJUSTEMENTS FINANCIERS

**4. PRESENTATION DE LA SYNTHESE FINANCIERE PAR PROGRAMMES
LOLF**

NOUVELLE NOMENCLATURE	CPER 2007-2013 MAQUETTE APRES REAJUSTEMENTS	
	Etat (en M€)	Région (en M€)
Projets 1 et 2 : Enseignement supérieur et recherche	119,85	122,3
Encourager la recherche régionale	41,62	74,376
Vers l'Université du Languedoc-Roussillon	78,23	47,92
Projet 3 : Formation et Emploi	13,9	14
Projet 4 : Pôles de compétitivité et filières industrielles	9,3	78,4
Projet 5 : Soutenir les filières : agriculture, forêt, pêche et conchyliculture	62,73	74,9
Plan Viticulture	11,15	29,7
Filières agricoles (hors viticulture)	46,24	34,25
Forêt	3,24	5,45
Pêche et conchyliculture	2,1	5,5
Projet 6 : Assurer un nouvel équilibre urbain / rural	30,81	119
Volet territorial	29,91	118,1
Maîtriser le foncier	0,9	0,9
Projet 7 : Environnement	135,05	137,45
Préserver durablement les risques naturels	63,35	70,5
Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau	40	27,15
Préserver et valoriser la biodiversité	11,7	19,8
Lutter contre le changement climatique	20	20
Projet 8 : Gérer durablement le littoral	25,097	15,874
Projet 9 : Mieux desservir le territoire	74	238,6
Réseau ferroviaire à grande vitesse	32	24,75
Développement + régénération + Gares	37,25	113,95
Activités portuaires	5	85,728
Développer le travail en réseau via les TIC	0	14,126
Projet 10 : Soutien aux projets culturels et protection du patrimoine	18	13,4
Volet patrimoine	9,8	8,26
Volet création	8,2	5,14
Projet 11 : Santé et solidarités	7,12	0
TOTAL GENERAL	496	814

PROJET 1 : ENCOURAGER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	CONTRIBUTION ETAT (en €)	CONTRIBUTION REGION (en €)
Agronomie et Environnement	1.1.01 : Réseau montpelliérain sur les Vecteurs et Maladies Emergentes	2 050 000	2 050 000
	1.1.02 : PF de phénotypage et génotypage - GPI	1 150 000	1 150 000
	1.1.03 : Génétique et génomique des plantes (ARCAD)	2 750 000	5 000 000
	1.1.04 : Géosud Centre International de recherche et de transfert en télédétection et Information spatiale	3 000 000	1 500 000
	1.1.05 : Fin Ecotron à Baillarguet	1 300 000	1 300 000
	1.1.06 : Agropolis	1 600 000	2 100 000
	1.1.07 : Laboratoire de pathovigilance	150 000	0
Biologie Santé	1.1.08 : Centre d'études des maladies infectieuses et de pharmacologie anti infectieuse CEMIPAI	2 200 000	2 300 000
	1.1.09 : Institut de Recherche en Cancérologie de Montpellier (IRCM)	2 000 000	2 000 000
	1.1.10 : RAM	1 500 000	1 000 000
	1.1.11 : Plates-Formes : Biologie Structurale, Génomique Fonctionnelle, IRM CHU	1 620 000	1 754 000
TIC – Campus Saint Priest	1.1.12 : Pôle TIC - Immobilier et Equipements	9 450 000	10 050 000
	1.1.13 : EUROMOV	0	6 000 000
Chimie - Physique	1.1.14 : Pôle Balard Montpellier	3 000 000	25 000 000
	1.1.15 : Achat EFS (Pôle Balard)	0	7 000 000
	1.1.16 : Institut de Chimie Séparative, Parc Scientifique et technologique de la Cèze	6 432 533	6 172 000
	1.1.17 : Institut de Physique - Equipements	3 417 467	0
TOTAL PROJET 1		41 620 000	74 376 000

PROJET 2 : VERS L'UNIVERSITE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	CONTRIBUTION ETAT (en €)	CONTRIBUTION REGION (en €)
Sites universitaires à Montpellier	1.2.01 : UM3 - Réhabilitation campus route de Mende	4 500 000	0
	1.2.02 : Saint Charles (dont MSH)	28 200 000	0
	1.2.03 : Relocalisation Médecine Campus Arnaud de Villeneuve	200 000	23 420 000
	1.2.04 : Pharmacie – réhabilitation	4 000 000	0
	1.2.05 : Sup Agro, renforcement capacité accueil	1 136 000	0
Sites universitaires et de recherche hors Montpellier	1.2.06 : Nîmes - Université Site Hoche	6 500 000	4 700 000
	1.2.07 : Nîmes - Institut Méditerranéen des Métiers de la longévité	0	1 500 000
	1.2.08 : Perpignan - Réhabilitations UPVD	6 000 000	0
	1.2.09 : Perpignan - UPVD – IAE		3 000 000
	1.2.10 : Béziers - IUT UM2	1 720 000	1 300 000
	1.2.11 : Alès - EMA - Institut des Sciences des Risques	1 400 000	0
	1.2.12 : Banyuls - Locaux d'accueil chercheurs	2 000 000	1 100 000
	1.2.13 : THEMIS - Pégase phase 2 – CNRS	2 200 000	0
	1.2.14 : Narbonne, UPVD - IUP Urbanisme	700 000	700 000
	1.2.15 : Florac - Montpellier SupAgro	1 870 000	1 000 000
	1.2.16 : Tautavel : équipements scientifiques	210 000	200 000
Logement étudiant	1.2.17 : Logement étudiant	7 000 000	7 000 000
Mutualisation, Services	1.2.18 : Mutualisation	8 880 000	0
	1.2.19 : Maison des sciences de l'homme (soutien programmes d'actions)	0	500 000
Incubation, CSTI	1.2.20 : Tautavel CSTI	500 000	2 800 000
	1.2.21 : CSTI Régionale	320 000	200 000
	1.2.22 : Incubateur Cap Agro	890 000	500 000
TOTAL PROJET 2		78 226 000	47 920 000

PROJET 3 : METTRE EN PHASE L'OFFRE DE FORMATION AVEC LES ATTENTES DE L'ECONOMIE ET AMELIORER L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	CONTRIBUTION ETAT (en €)	CONTRIBUTION REGION (en €)
Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques	1.3.01 : Soutien aux dispositifs d'accompagnement, d'anticipation et de prospective ARACT, OREF, CARIF, Institut régional du travail	4 980 000	4 980 000
	1.3.02 : Développement des compétences / Soutien aux filières au travers d'actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, des contrats d'études prospectives, des engagements de développement de l'emploi et des compétences et la mise en place de validation des acquis de l'expérience (VAE)	3 439 000	3 539 000
	1.3.03 : Soutien aux investissements de l'AFPA et des organismes de formation - adaptation et modernisation	3 661 000	3 661 000
Accès et retour à l'emploi	1.3.04 : Actions développées par Maison de l'emploi et maisons du travailleur saisonnier	1 820 000	0
	1.3.05 : Actions développées par les Maisons de la Région : amélioration de l'accueil, information / orientation	0	1 820 000
TOTAL PROJET 3		13 900 000	14 000 000

**PROJET 4 : ENCOURAGER L'INNOVATION A TRAVERS LES POLES DE
COMPETITIVITE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES INDUSTRIELLES**

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	CONTRIBUTION ETAT (en €)	CONTRIBUTION REGION (en €)
Parcs régionaux d'activités économiques	2.4.01 : Parcs régionaux d'activités économiques (PRAE)	0	57 000 000
Structuration des filières, pôles de compétitivité, actions collectives	2.4.02 : Contrat de filière Industries Agro Alimentaires (IAA)	6 800 000	14 000 000
	2.4.03 : Contrat de filière logistique et transports		
	2.4.04 Autres filières		
	2.4.09 : Pôles de compétitivité régionaux et interrégionaux. : EAU, EUROBIOMED, TRIMATEC, DERBI, Q@LIMED, RISQUES, OPTITEC		
Transfert de technologie et Innovation	2.4.06 : Transferts LR : fonctionnement et actions spécifiques	2 500 000	7 400 000
TOTAL PROJET 4		9 300 000	78 400 000

**PROJET 5 : SOUTENIR LES FILIERES :
AGRICULTURE, FORÊT, PÊCHE ET
CONCHYLICULTURE**

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	CONTRIBUTION ETAT (en €)	CONTRIBUTION REGION (en €)
Viticulture	2.5.01 : Expérimentation en viticulture	1 850 000	1 700 000
	2.5.02 : Compétitivité des entreprises : modernisation des outils (caves particulières)	1 400 000	2 200 000
	2.5.03 : Compétitivité des entreprises : projets stratégiques d'entreprises viticoles	5 900 000	25 000 000
	2.5.04 : Restructuration des exploitations viticoles	2 000 000	800 000
Filières agricoles (hors viticulture)	2.5.05 : Installation, transmission d'exploitations agricoles	5 000 000	8 000 000
	2.5.06 : Appui technique aux filières hors viticulture	10 000 000	8 250 000
	2.5.07 : Adaptation des exploitations agricoles et développement de l'agriculture biologique	19 240 000	18 000 000
	2.5.08 : Adaptation des exploitations aux enjeux environnementaux	12 000 000	0
Forêt et filière bois	2.5.09 : Forêt et filière bois	3 240 000	5 450 000
Activités halieutiques et littorales	2.5.12 : Compétitivité des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture	2 100 000	5 500 000
	2.5.13 : Accompagnement du développement des filières par des actions collectives		
TOTAL PROJET 5		62 730 000	74 900 000

**PROJET 6 : ASSURER UN NOUVEL EQUILIBRE
URBAIN / RURAL**

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	CONTRIBUTION ETAT (en €)	CONTRIBUTION REGION (en €)
Structurer l'espace régional en territoires de projets	3.6.01 : Volet territorial	27 410 000	115 600 000
Actions collectives montagne - élevage	3.6.02 Actions collectives montagne - élevage	2 500 000	2 500 000
Maîtriser le foncier	3.6.06 : Contributions aux diagnostics, études et actions foncières	900 000	900 000
TOTAL PROJET 6		30 810 000	119 000 000

**PROJET 7 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT POUR
GARANTIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE REGIONAL**

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	CONTRIBUTION ETAT (en €)	CONTRIBUTION REGION (en €)
Prévenir durablement les risques naturels et technologiques	3.7.01 : Observatoire régional des risques naturels	2 000 000	1 500 000
	3.7.02 : Autres projets visant à la connaissance des risques naturels: inondation et autres		
	3.7.03 : Plan de Prévention des Inondations par Bassin Versant (PAPI)	58 900 000	68 000 000
	3.7.04 : Autres projets prévention inondations (mise en sécurité des digues ...)		
	3.7.05 : Développement de la protection de la forêt méditerranéenne contre les incendies	2 450 000	1 000 000
<i>Pour mémoire</i>	<i>Plan LEZ (hors CPER)</i>	10 000 000	10 000 000
<i>Sous-total RISQUES</i>		63 350 000	70 500 000
Assurer une gestion durable de l'eau	3.7.06 : Mobiliser ressources complémentaires ou de substitution pour sécuriser durablement l'approvisionnement en eau : études et travaux structurants d'enjeu régional ou départemental fort	30 000 000	22 500 000
	3.7.07 : Optimiser l'utilisation et favoriser les économies d'eau (en Agriculture et hors Agriculture) : optimisation des usages de l'eau en agriculture, auprès des acteurs économiques et opérations exemplaires des collectivités pour une gestion raisonnée de la ressource		
	3.7.08 : Préservation des ressources : réduction des pollutions à la source en particulier les pesticides, protection des zones d'alimentation en montagne		
	3.7.09 : Réseau de Suivi Lagunaire (RSL) : suivi, évaluation de la qualité des milieux lagunaires	1 050 000	1 400 000
	3.7.10 : Soutien aux démarches de gestion concertée des milieux lagunaires et marins	8 950 000	3 250 000
<i>Sous-total EAU</i>		40 000 000	27 150 000

PROJET 7 : VOLET BIODIVERSITE

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	ETAT (en €)	REGION (en €)
Améliorer et mutualiser la connaissance naturaliste et du porter à connaissance	3.7.11 : Actualisation des ZNIEFF	750 000	550 000
	3.7.12 : Autres actions du volet régional du SINP		
	3.7.13 : Communication sur le patrimoine naturel régional	350 000	350 000
	3.7.14 : Définition et mise en œuvre du réseau des gestionnaires d'espaces d'intérêt écologique régional		
Gestion et valorisation du réseau écologique régional	3.7.15 : Mise en œuvre des plans de gestion (investissement) des RNN et RNR	1 700 000	3 150 000
	3.7.16 : Réseau NATURA 2000 : communication en vue mise en place DOCOB	1 000 000	400 000
	3.7.17 : Programmes d'actions spécifiques PNR	2 400 000	12 000 000
	3.7.18 : Parc national des Cévennes	300 000	50 000
	3.7.19 : Programme "espèces envahissantes"	3 100 000	1 200 000
	3.7.20 : Conservation des espèces et habitats d'intérêt régional		
	3.7.21 : Etudes et chartes d'aménagement paysager (dont Canal du Midi, y compris travaux)		
	3.7.22 : Etude et restauration de corridors écologiques	2 100 000	2 100 000
3.7.23 : Animation et aménagement des OGS en lien avec le développement des territoires			
<i>Sous-total BIODIVERSITE</i>		<i>11 700 000</i>	<i>19 800 000</i>

PROJET 7 : VOLET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	CONTRIBUTION ETAT (en €)	CONTRIBUTION REGION (en €)
PROMETHEE	3.7.24 : Programme PROMETHEE (CONVENTION ADEME)	20 000 000	20 000 000
TOTAL PROJET 7		135 050 000	137 450 000

PROJET 8 : GERER DURABLEMENT LE LITTORAL

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	CONTRIBUTION ETAT (en €)	CONTRIBUTION REGION (en €)
Volet travaux	3.8.01 : Grand Site de la Petite Camargue	24 097 024	14 873 927
	3.8.02 : Lido Petit et Grand Travers		
	3.8.03 : Lido Villeneuve les Maguelone à Frontignan		
	3.8.04 : Lido de Sète à Marseillan		
	3.8.05 : Réhabilitation de la côte ouest de VIAS		
	3.8.06 : Protection trait de côte Valras - Vendres		
	3.8.08 : Etang de Canet Saint Nazaire		
	3.8.09 : Autres opérations		
Volet Etudes	3.8.10 : Suivi du trait de côte (équipement étude)	1 000 000	1 000 000
TOTAL PROJET 8		25 097 024	15 873 927

PROJET 9 : MIEUX DESSERVIR LE TERRITOIRE

9.1 : RESEAU FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE

Retrouver une position de carrefour parmi les grandes zones d'échanges économiques sans compromettre la mobilité locale	INTITULE DE LA MESURE	ETAT (en €)	REGION (en €)
- Accrocher le territoire au réseau à grande vitesse	4.9.01 : LGV entre Montpellier et Perpignan (études jusqu'au débat public et débat public)	5 000 000	5 000 000
	4.9.02 : Contournement de Nîmes et Montpellier (étude préalable)	23 000 000	11 000 000
	4.9.03 : Accompagner l'arrivée de la LGV par l'aménagement en pôle multimodal des gares	3 750 000	8 750 000
	4.9.04 : Modernisation de la ligne existante entre Nîmes, Narbonne et Perpignan (pour mémoire)	Hors CPER	Hors CPER
<i>Sous-total RESEAU A GRANDE VITESSE</i>		<i>31 750 000</i>	<i>24 750 000</i>

9.2 : DEVELOPPEMENT DU RESEAU – REGENERATION – PLAN GARES

DEVELOPPEMENT DU RESEAU (TER)	Développer le service TER autour de Montpellier	4.9.05 : Création origine terminus à Lunel
		4.9.06 : Création origine terminus à Sète
		4.9.07 : Aménagement de capacités entre Lunel-Sète
		4.9.08 : Déplacement de la gare de Frontignan
	Développer le service TER autour de Nîmes	4.9.09 : Modernisation Nîmes-Alès (BAPR)
		4.9.10 : Croisement de Saint-Cézaire
		4.9.11 : Augmentation de la vitesse
		4.9.12 : Création origine terminus à Marguerittes
	Développer le service TER autour de Perpignan	4.9.13 : Modernisation Perpignan – Villefranche
		4.9.14 : Création d'arrêts entre Perpignan et Villefranche
		4.9.15 : Création d'un arrêt à l'université
	Développer le service TER autour de Béziers	4.9.16 : Modernisation caténaïres Béziers Bédarieux
		4.9.17 : Modification plan de voie en gare de Béziers
		4.9.18 : Création d'un arrêt à Boujan
		4.9.19 : Création d'un arrêt au lycée de Jean Moulin
		4.9.33 : Train Jaune
		4.9.34 : Réouverture au trafic TER de la rive droite du Rhône
REGENERATION	Régénération du réseau en fonction de l'audit Rivier	4.9.20 : Régénération Bédarieux-Neussargues
		4.9.21 : Régénération Le Monastier - Mende - La Bastide
		4.9.22 : Régénération Clermont Ferrand – Nîmes
		4.9.23 : Régénération Perpignan - Villefranche
		4.9.24 : Régénération Carcassonne -Limoux- Quillan
PLAN GARES	Développer l'intermodalité transports urbains / TER	4.9.25 : Pôles d'échanges (hors gares TGV)
		4.9.26 : Développement de l'accueil en gares de l'intermodalité intercités et aménagements des gares (notamment personnes à mobilité réduite)
TOTAL		ETAT (en €)
		37 250 000
		REGION (en €)
		113 950 000

9.3 : ORGANISER LE REPORT MODAL DU TRANSPORT DE MARCHANDISES VERS LES MODES FLUVIAL, MARITIME ET FERROVIAIRE ET MIEUX TIRER PROFIT DES FLUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	ETAT (en €)	REGION (en €)
Intégrer dans une gestion concertée des activités logistiques sur la façade méditerranéenne	4.9.27 : Plates-formes intermodales	5 000 000	5 000 000
	4.9.28 : Remettre à niveau les équipements portuaires (Sète et Port la Nouvelle)	0	24 000 000
	4.9.29 : Investissement de développement (Sète et Port la Nouvelle)	0	54 000 000
	4.9.30 : Aménagement d'un troisième quai à Port-Vendres	0	2 728 000
<i>Sous-total ACTIVITES PORTUAIRES</i>		<i>5 000 000</i>	<i>85 728 000</i>

<i>Pour mémoire</i>	Aménagement du Canal du Rhône à Sète pour le développement de l'intermodalité fluvial – portuaire (Hors CPER – Plan Rhône)	Hors CPER	Hors CPER
---------------------	--	-----------	-----------

9.4 : DEVELOPPER LE TRAVAIL EN RESEAU VIA LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	ETAT (en €)	REGION (en €)
Développer le travail en réseau via les TIC	4.9.31 : Développement des Infrastructures. Couverture des zones blanches en régions	0	5 126 000
	4.9.32 : Réseau régional - raccordement des établissements de l'éducation, Universités, Recherche	0	9 000 000

TOTAL PROJET 9		74 000 000	238 554 000
-----------------------	--	-------------------	--------------------

**PROJET 10 : SOUTENIR LES PROJETS CULTURELS ET
PROTEGER LE PATRIMOINE**

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	CONTRIBUTION ETAT (en €)	CONTRIBUTION REGION (en €)
Volet patrimoine	5.10.01 : Restauration de l'Amphithéâtre de Nîmes	9 800 000	8 260 000
	5.10.02 : Centre de recherche de Tautavel		
	5.10.03 : Abbaye de Lagrasse		
	5.10.04 : Musée / site et fouilles archéologiques de Lattes		
	5.10.05 : Site archéologique du clos de la Lombarde		
	5.10.06 : Site archéologique de Javols		
	5.10.07 : Site archéologique de Nages et Solorgues		
	5.10.08 : Etude sur le Canal du Midi		
	5.10.09 : Cité de la Danse à Montpellier / phase 2		
	5.10.10 : Palais des rois de Majorques		
5.10.16 : Autres opérations (patrimoine)			
Volet création	5.10.11 : Construction du Théâtre de l'archipel de Perpignan	8 200 000	5 140 000
	5.10.12 : Théâtre Molière Sète		
	5.10.13 : Cité de la Danse à Montpellier / phase 1		
	5.10.14 : Etude sur la création d'un Centre d'Art Contemporain à Montpellier		
	5.10.15 : Equipement culturel de Bayssan		
	5.10.17 : Autres opérations (création)		
TOTAL PROJET 10		18 000 000	13 400 000

PROJET 10 : AMELIORER LES SERVICES DE SANTE

AXE THEMATIQUE	INTITULE DE LA MESURE	ETAT (en €)	REGION (en €)
Santé et solidarités	5.11.01 : Améliorer les services de santé	7 120 000	0

	CPER 2007-2013 MAQUETTE INITIALE			REAJUSTEMENTS PROPOSES			NOUVELLE NOMENCLATURE			CPER 2007-2013 MAQUETTE APRES REAJUSTEMENTS			
	Etat TTC		Région TTC	Etat		Région	Etat		Région	TOTAL Etat + Région		Etat	Région
	en M€	en M€	en M€	en M€	en M€	en M€	en M€	en M€	en M€	en M€	en M€	en M€	en M€
	MESURE												
Projets 1 et 2 : Enseignement supérieur et recherche	119,85	121,8	30	0	0,546	Projets 1 et 2 : Enseignement supérieur et recherche	242,1	119,85	123,3				
Encourager la recherche régionale	52,02	73,83	30	-10,4	0,546	Encourager la recherche régionale	116	41,62	74,376				
Vers l'université du Languedoc-Roussillon	67,83	47,92		10,4	0	Vers l'université du Languedoc-Roussillon	126,15	78,226	47,92				
Projet 3 : Formation et Emploi	13,9	13,9	15	0	0,1	Projet 3 : Formation et Emploi	27,8	13,9	14				
Projet 4 : Pôles de compétitivité et Filières industrielles	9,3	78,4		0	0	Projet 4 : Pôles de compétitivité et Filières industrielles	87,7	9,3	78,4				
Projet 5 : Soutenir les filières : agriculture, forêt, pêche et conchyli-culture	65,18	78,4		-2,5	-3,5	Projet 5 : Soutenir les filières : agriculture, forêt, pêche et conchyli-culture	137,6	62,73	74,9				
Plan Viticulture	29	34,8		-17,85	-5,1	Plan Viticulture	40,85	11,15	29,7				
Filières agricoles régionales (hors viticulture)	29,09	31,65		17,15	2,6	Filières agricoles régionales (hors viticulture)	80,49	46,24	34,25				
Forêt	4,99	6,45		-1,75	-1	Forêt	8,69	3,24	5,45				
Pêche et conchyli-culture	2,1	5,5		0	0	Pêche et conchyli-culture	7,6	2,1	5,5				
Projet 6 : Assurer un nouvel équilibre urbain / rural	33,91	120	10	-3,1	-0,6	Projet 6 : Assurer un nouvel équilibre urbain / rural	150	30,81	119				
Volet territorial	29,91	115,6	10	-	2,5	Volet territorial	148,0	29,91	118,1				
Maîtriser le foncier	4	4		-3,1	-3,1	Maîtriser le foncier	1,8	0,9	0,9				
Projet 7 : Environnement	129,5	134,85	67	5,55	2,6	Projet 7 : Environnement	272,50	135,05	137,45				
Préserver durablement les réserves naturelles	60,9	70	30	2,45	0,50	Préserver durablement les réserves naturelles	133,9	63,35	70,5				
Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau	40	27,15	20	3,1	2,1	Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau	67,15	40,0	27,15				
Préserver et valoriser la biodiversité	8,6	17,70	2	0	0	Préserver et valoriser la biodiversité	31,5	11,70	19,8				
Lutter contre le changement climatique	20	20	15	0	0	Lutter contre le changement climatique	40	20,0	20,0				
Projet 8 : Gérer durablement le littoral	25,1	15,87	20	0	0	Projet 8 : Gérer durablement le littoral	40,971	25,1	15,9				
Gérer durablement le littoral	25,097	15,87	20	0	0	Gérer durablement le littoral	40,971	25,097	15,874				
Projet 9 : Mieux desservir le territoire	74	237,7	34	0	0,854	Projet 9 : Mieux desservir le territoire	312,6	74	238,6				
Réseau ferroviaire à grande vitesse	31,75	24,75	7	0	0	Réseau ferroviaire à grande vitesse	57	32	24,75				
Développement + régénération + Gares	32,25	118,95	2	5	-5	Opérations spécifiques de développement	151	37,25	113,95				
Plan gares			0			Régénération							
Activités portuaires (Sète, Port-La-Nouvelle et Port-Vendres)	10	80	25	-5	5,728	Activités portuaires (Sète, Port-La-Nouvelle et Port-Vendres)	91	5	85,728				
Développer le travail en réseau via les TIC		14	25	0,126	0,126	Développer le travail en réseau via les TIC	14,126	0	14,126				
Projet 10 : Soutien aux projets culturels et protection du patrimoine	18	13,4	0	0	0	Projet 10 : Soutien aux projets culturels et protection du patrimoine	31,4	18	13,4				
Volet Patrimoine	10	8,5	0	-0,2	-0,24	Volet Patrimoine	18,06	9,8	8,26				
Volet Création	8	4,9	0	0,2	0,24	Volet Création	13,34	8,2	5,14				
Projet 11 : Santé et solidarités	7,12			0	0	Projet 11 : Santé et solidarités	7,12	7,12					
	7,12		0	0	0		7,12	7,12					
TOTAL GENERAL	496	814	176	0	0		1 310	496	814				

CPER 2007-2013

Validé en RIM le 10 février 2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Code codif.	Libellé	P LOLF	CPER 2007-2013 révisé		
			Etat	Région	Total
A01	Agriculture et Pêche		63 533 899	71 950 000	135 483 899
A01.1	Enseignement supérieur et recherche agricole		4 048 000	1 100 000	5 148 000
A01.11	Mise au standard international des bâtiments d'ens sup et recherche agricoles	142	3 628 000	1 100 000	4 728 000
A01.13	Recherche appliquée et innovation dans les industries agro-alimentaire	209	420 000		420 000
A01.3	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural		38 090 000	32 750 000	68 840 000
A01.31	Investissements dans les exploitations agricoles (PMBE + adaptation CORSE et DOM)	154	15 730 000	19 250 000	34 980 000
A01.33	Accompagnement de l'installation des agriculteurs	154	5 000 000	8 000 000	13 000 000
A01.35	Accompagnement de la filière pêche et aquaculture	154	2 100 000	5 500 000	7 600 000
A01.36	Accompagnement de la filière cheval	154	1 260 000		1 260 000
A01.37	Diverses mesures: agro-environnement	154	12 000 000		12 000 000
A01.4	Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés		23 397 899	38 100 000	61 497 899
A01.41	Filières agricoles : Part Régionale	154 act 11	20 897 899	35 600 000	56 497 899
A01.47	Plan serres	154 act 11	2 500 000	2 500 000	5 000 000
A02	Forêt		8 687 500	8 450 000	12 137 500
A02.1	Compétitivité de la filière forêt-bois		3 237 500	5 450 000	8 687 500
A02.11	Compétitivité de la filière forêt-bois	149	3 237 500	5 450 000	8 687 500
A02.3	Défense des forêts contre les incendies (DFCI)		2 450 000	1 000 000	3 450 000
A02.31	Défense des forêts contre les incendies (DFCI)	149	2 450 000	1 000 000	3 450 000
A03	Ecologie et développement durable		112 830 000	118 450 000	229 080 000
A03.1	Gestion des milieux et biodiversité		11 730 000	19 800 000	31 530 000
A03.11	Parcs Nationaux	113 act 7	300 000	50 000	350 000
A03.12	PNR	113 act 7	2 400 000	12 000 000	14 400 000
A03.13	Autres actions de préservation de la biodiversité	113 act 7	9 030 000	7 750 000	16 780 000
A03.2	Prévention des risques et lutte contre les pollutions		60 900 000	69 500 000	130 400 000
A03.21	Inondations	181 + Fonds Barthe	59 400 000	68 000 000	127 400 000
		DONT 181	32 900 000	0	32 900 000
		DONT Fonds Barthe	26 500 000	0	26 500 000
A03.22	Autres risques naturels	181 + Fonds Barthe	1 000 000	1 500 000	2 500 000
		DONT 181	500 000	0	500 000
		DONT Fonds Barthe	500 000	0	500 000
A03.23	Risques technologiques	181	500 000	0	500 000
A03.4	Gestion globale et équilibrée des rivières, des milieux aquatiques et des ressources en eau		40 000 000	27 150 000	67 150 000
A03.41	Gestion globale et équilibrée des rivières, des milieux aquatiques et des ressources en eau	Agences de l'Eau	40 000 000	27 150 000	67 150 000
A04	ADEME		20 000 000	20 000 000	40 000 000
A04.1	Lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie		20 000 000	20 000 000	40 000 000
A04.11	Lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie	ADEME	20 000 000	20 000 000	40 000 000
A05	Economie et Industrie		8 200 000	71 000 000	79 200 000
A05.1	Développement industriel		8 800 000	71 000 000	77 800 000
A05.11	Actions collectives	134	8 800 000	71 000 000	77 800 000
A05.2	Développement des entreprises		1 400 000	0	1 400 000
A05.21	Ecoles des Mines	192	1 400 000	0	1 400 000

CPB *126*

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Code codif.	Libellé	P LOLF	CPER 2007-2013 révisé		
			Etat	Région	Total
A06	Emploi		13 900 000	14 000 000	27 900 000
A06.1	Accès et retour à l'emploi		1 820 000	1 820 000	3 640 000
A06.11	Actions réalisées par les maisons de l'emploi	102	1 820 000	1 820 000	3 640 000
A06.2	Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques		12 080 000	12 180 000	24 260 000
A06.21	Parc Immobilier AFPA, réseau CARIF-OREF-ARACT, développement des compétences, Illotrisima (DOM)	103	12 080 000	12 180 000	24 260 000
A07	Enseignement supérieur		72 000 000	22 420 000	94 420 000
A07.1	Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche universitaire		72 000 000	22 420 000	94 420 000
A07.11	Mise au standard international des bâtiments d'ens sup et recherche universitaire	150	68 250 000	15 420 000	81 670 000
A07.12	Amélioration de la vie étudiante	231	5 750 000	7 000 000	
A08	Recherche		44 900 000	107 326 000	152 226 000
A08.1	Equipements scientifiques de recherche universitaire		5 000 000	25 000 000	30 000 000
A08.11	Equipements scientifiques de recherche universitaire	150	5 000 000	25 000 000	30 000 000
A08.2	Recherche scientifique et technologique pluridisciplinaire		32 100 000	73 802 000	105 902 000
A08.21	Soutien aux activités des structures agréées de transfert et de diffusion technologique	172	2 500 000	7 900 000	10 400 000
A08.22	Information et culture scientifique et technique	172	820 000	2 800 000	3 620 000
A08.23	Soutien aux opérations structurantes en recherche	172	12 510 000	5 300 000	17 810 000
A08.24	CEA CNRS INRIA INSERM	172	10 270 000	57 802 000	74 072 000
A08.3	Gestion des milieux et des ressources		7 800 000	8 524 000	16 324 000
A08.31	BRGM IPREMER INRA CEMAGREF IRD CIRAD	187	7 800 000	8 524 000	16 324 000
A09	Equipement Transports		74 000 000	224 428 000	298 428 000
A09.1	Investissement ferroviaire		69 000 000	138 700 000	207 700 000
A09.11	Etudes et acquisitions foncières sur LGV	203	28 000 000	16 000 000	44 000 000
A09.12	Développement et régénération du réseau transport ferroviaire (voyageurs et fret)	203	37 250 000	113 950 000	151 200 000
A09.13	Autres dont gares	203	3 750 000	8 750 000	12 500 000
A09.2	Transport combiné		5 000 000	5 000 000	10 000 000
A09.21	Transport combiné	203	5 000 000	5 000 000	10 000 000
A09.5	Infrastructures portuaires maritimes		0	80 728 000	80 728 000
A09.51	Infrastructures portuaires maritimes		0	80 728 000	80 728 000
A10	Aménagement, urbanisme		900 000	900 000	1 800 000
A10.2	Autres actions		900 000	900 000	1 800 000
A10.21	Autres actions	113 act 1	900 000	900 000	1 800 000
A12	Aménagement du territoire		55 000 000	145 998 000	200 998 000
A12.1	Aménagement du territoire		55 000 000	145 998 000	200 998 000
A12.11	Grands projets *	112	25 090 000	15 998 000	41 088 000
A12.12	Volet territorial (crédits spécifiques)	112	29 910 000	130 000 000	159 910 000
A13	Culture		18 000 000	13 400 000	31 400 000
A13.1	Création		8 200 000	5 140 000	13 340 000
A13.11	Auditoriums, lieux de création et de diffusion	131	8 200 000	5 140 000	13 340 000
A13.2	Patrimoine		9 800 000	8 260 000	18 060 000
A13.21	Rénovation de monuments historiques ou de sites patrimoniaux	175	9 800 000	8 260 000	18 060 000
A14	Santé et solidarités		7 120 938	0	7 120 938
A14.1	Handicap et dépendance		7 120 938	0	7 120 938
A14.11	Reconversion struct hosp. en étab pour p. âgés - adaptation struct spéc. pour pers. handicapées	157 ou CNSA	7 120 938	0	7 120 938
TOTAL ANNEXE FINANCIERE CONTRACTUELLE			495 872 337	814 320 000	1 310 192 337

* + Intégration TIC Région pour révision

Chapitre IV - Conditions d'exécution du contrat de projets

1. LE SUIVI DU CONTRAT

Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional mettront en œuvre de manière concertée les procédures inhérentes au suivi du contrat de projets au moyen d'un Comité de suivi.

Ce comité sera assisté de groupes de travail techniques propres à chaque grand projet.

Chaque année, l'Etat et le Conseil Régional présenteront conjointement, devant la conférence territoriale, un bilan physique et financier du contrat permettant d'apprécier l'état d'avancement des différents projets et l'engagement financier des différents partenaires. Il s'appuiera sur une grille d'indicateurs de suivi qui sera établie dès 2007.

Le Trésorier Payeur Général sera associé étroitement à l'élaboration de ce suivi physico-financier.

Le bilan annuel d'exécution sera soumis pour approbation au comité de suivi du contrat.

2. L'EVALUATION DU CONTRAT

2.1 Évaluations thématiques

Un programme prévisionnel d'évaluations thématiques sera élaboré et arrêté en commun par les différents partenaires du contrat de plan au cours de l'année 2007. Son contenu sera défini sur la base de l'expérience acquise lors du précédent contrat et des premières orientations suggérées par les débuts de réalisation du contrat en cours.

Le choix des thèmes à évaluer veillera en particulier à assurer une cohérence avec les programmes opérationnels européens en retenant le fait que nombre d'opérations sont communes à ces deux procédures, tant au plan des finalités poursuivies qu'à celui des moyens mobilisés.

Pour l'essentiel ces évaluations seront réalisées en ayant recours à des compétences externes aux administrations responsables de la mise en œuvre du programme, cabinets d'évaluation, experts indépendants.

Chaque évaluation thématique sera impulsée et encadrée par une instance technique chargée de veiller au bon déroulement de ses différentes phases : mise au point d'un cahier des charges, choix de l'évaluateur et relations avec celui-ci, finalisation de la prestation au niveau du rapport d'évaluation.

Cette instance technique, dont la durée sera limitée à celle de l'évaluation, réunira les différents partenaires du contrat de plan en Languedoc-Roussillon auxquels seront adjoints le Conseil Économique et Social Régional et, en tant que de besoin, d'éventuels experts du domaine concerné. La coordination, sous forme de secrétariat, de ces différentes tâches sera assurée par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de Région en lien avec les services du Conseil Régional.

2.2 Révision et bilan à mi-parcours

Une procédure de réexamen systématique des projets sera instituée pour assurer une mise à jour régulière de la programmation des opérations d'investissement.

Une actualisation des propositions pourra intervenir afin d'adapter en tant que de besoin le contenu du contrat.

Une révision a mi-parcours aura lieu au second semestre de l'année 2010 ; elle pourra donner lieu à un redéploiement de crédits.

3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois des finances pour l'Etat, dans le budget de la Région pour le Conseil Régional.

Dans le cadre des dotations versées, ils bénéficient de l'affectation prioritaire des crédits de l'Etat et de la Région.

Les parties contractantes s'engagent à n'effectuer aucune réduction ou annulation des inscriptions de crédit au contrat de projets sans négociation préalable, et justification des raisons qui la motivent.

4. CONVENTIONS D'APPLICATION

Certaines actions prévues dans ce contrat de projets peuvent nécessiter des précisions ou compléments quant à leurs modalités ou critères d'intervention : des conventions particulières d'application pourront donc être conclues dans cet objectif.

Pour les actions dans lesquelles d'autres partenaires territoriaux (collectivités et organismes publics) sont impliqués, ces conventions préciseront leurs engagements financiers ; elles seront signées par toutes les parties prenantes.

5. RESILIATION

La résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à délibération en séance plénière de chacune des collectivités signataires et fera l'objet d'une saisine du Gouvernement transmise par le Préfet de Région à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

6. LITIGES

Les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat peuvent être portés en premier ressort par l'une ou l'autre des parties devant le Tribunal Administratif territorialement compétent au lieu de la signature du présent contrat.



**Préfecture de la région
Languedoc-Roussillon**
Place des martyrs de la Résistance
34062 Montpellier cedex 2
www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Hôtel de Région
201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 22 80 00

